

# ***ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL***

*UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHERY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX*

---

## **CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LÉGERS**

***RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL***

**2018**

# SOMMAIRE

Résumé	4
1. Caractéristiques de l'activité	10
1.1. Centres et contrôleurs	10
1.1.1. Installations de contrôle	10
1.1.2. Contrôleurs	12
1.2. Volumétries générales	13
1.3. Statistiques selon l'énergie	15
1.4. Statistiques sur les tranches d'âge	17
1.5. Statistiques sur l'âge moyen	18
2. Etat du parc automobile contrôlé	19
2.1. Les taux de prescription de Contre-Visites	19
2.2. Études sur les fonctions	22
2.2.1. Période du 01/01/2018 au 19/05/2018	22
2.2.2. Période du 20/05/2018 au 31/12/2018	23
2.3. Études sur les défaillances	24
2.3.1. Sur toutes les défaillances	24
a) Nombre de défaillances	24
b) Période du 01/01/2018 au 19/05/2018	26
c) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018	27
2.3.2. Principaux taux de non-conformité avec prescription de contre-visite	28
a) Période du 01/01/2018 au 19/05/2018	28
b) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018 (pour les défaillances majeures)	29
c) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018 (pour les défaillances critiques)	30
2.3.3. Détail pour chacune des fonctions	31
a) Période du 01/01/2018 au 19/05/2018	31
b) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018	34
3. Contrôles Techniques Complémentaires	37

4. Résultats détaillés par département	38
4.1. Volume d'activité au 31 décembre 2018	38
4.2. Taux de prescription de Contre-Visites entre le 20/05/2018 et le 31/12/2018	41
5. Annexes	45
5.1. Liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-visites applicables du 01/01/2018 au 19/05/2018	45
5.2. Liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visites au 31/12/2018	48
6. Lexique	56

# RÉSUMÉ

Le Contrôle Technique a concerné en 2018 :

- les Véhicules Particuliers (M1) et les Véhicules Utilitaires Légers (N1) atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2018,
- les Véhicules Particuliers (M1) ainsi que les Véhicules Utilitaires Légers (N1) contrôlés en 2016 dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2018,
- les Véhicules Particuliers (M1) et les Véhicules Utilitaires Légers (N1) de plus de 4 ans destinés à une transaction et dont le dernier contrôle datait de plus de 6 mois,
- les véhicules de collection mis en circulation à compter du 1er janvier 1960 pour lesquels le délai de validité du contrôle arrive à échéance en 2018,
- les véhicules de dépannage, les véhicules utilisés pour les transports sanitaires terrestres, les taxis et voitures de transport avec chauffeur et les véhicules de moins de 10 places, conducteur compris, affectés au transport public de personnes atteignant 1 an dans le courant de l'année 2018 ou pour lesquels le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2018.

Par ailleurs, les Véhicules Utilitaires Légers doivent procéder à un Contrôle Technique Complémentaire pollution dans les deux mois qui précèdent le premier anniversaire d'un Contrôle Technique Périodique favorable.

---

Au 20 mai 2018, les points de contrôle et défaillances constatables associées ont été modifiés dans le cadre de la transposition de la directive 2014/45/UE.

Entre le 01 janvier et le 19 mai 2018, les Contrôles Techniques portent sur 12 fonctions, comprenant 140 points de contrôle pouvant conduire à 459 défaillances dont 206 sont soumis à l'obligation de Contre-Visite ou entraînent un report de la visite.

Au 31 décembre 2018, les Contrôles Techniques portent sur 9 fonctions, comprenant 149 points de contrôle pouvant conduire à 662 défaillances dont 364 sont soumises à l'obligation de Contre-Visite dont 234 majeures et 130 critiques.

En 2018, pour l'ensemble des véhicules, **25 466 916** Contrôles Techniques ont été réalisés.

Au 31 décembre 2018, on recense **6 372** installations de contrôle agréées.

Parmi ces contrôles, les véhicules soumis à réglementation spécifique, les Véhicules Particuliers (M1), les Véhicules Utilitaires Légers (N1) et les véhicules de collection représentent **20 700 036** Contrôles Techniques Périodiques.

Pour les **20 700 036** Contrôles Techniques Périodiques réalisées, nous recensons :

- des Véhicules Particuliers (M1) non soumis à réglementation spécifique pour **17 712 085** Contrôles Techniques Périodiques,
- des Véhicules Utilitaires Légers (N1) pour **2 804 819** Contrôles Techniques Périodiques,
- des véhicules soumis à réglementation spécifique pour **149 096** Contrôles Techniques Périodiques,
- des véhicules de collection pour **34 036** Contrôles Techniques Périodiques.

Ces résultats traduisent une augmentation de **0,41%** du nombre de Contrôles Techniques Périodiques par rapport à 2017.

Au 31 décembre 2018, concernant les Véhicules Particuliers (M1), le pourcentage de Contrôles Techniques Périodiques ne présentant aucune des défaillances élémentaires de la nomenclature est en diminution par rapport à 2017. Il s'établit 12,92% jusqu'au 19 mai et 12,95% à partir du 20 mai alors qu'il était de 14,01% en 2017.

Au 31 décembre 2018, concernant les Véhicules Utilitaires Légers (N1), le pourcentage de Contrôles Techniques Périodiques ne présentant aucune défaillance est en augmentation par rapport à 2017. Il s'établit 5,82% jusqu'au 19 mai et 10,27% à partir du 20 mai alors qu'il était de 6,63% en 2017.

# RÉSUMÉ

En ce qui concerne les défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite, pour les Véhicules Particuliers (M1) et les Véhicules Utilitaires Légers (N1), sur **20 516 906** Contrôles Techniques Périodiques **3 986 931** soit **19,43%** sont déclarés non-conformes (17,36% jusqu'au 19 mai et 21,51% à partir du 20 mai, dont à partir du 20 mai 20,24% pour défaillances majeures et 1,27% pour défaillances critiques).

Pour les Véhicules Particuliers (M1), le taux de prescription de Contre-Visites à l'issue des Contrôles Techniques Périodiques est de **18,99%** au global sur la période (17,05% jusqu'au 19 mai et 20,92% à partir du 20 mai), il était de 18,56% en 2017. A partir du 20 mai 19,74% de ces Contrôles Techniques Périodiques ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visite pour défaillances majeures et 1,18% pour défaillances critiques.

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (N1), le taux de prescription de Contre-Visites à l'issue des Contrôles Techniques Périodiques est de **22,22%** au global sur la période (19,24% jusqu'au 19 mai et 25,35% à partir du 20 mai), il était de 21,30% en 2017. A partir du 20 mai 23,45% de ces Contrôles Techniques Périodiques ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visite pour défaillances majeures et 1,90% pour défaillances critiques.

Pour chacune des fonctions<sup>1</sup>, les principales défaillances motivant la prescription d'une Contre-Visite concernent pour l'ensemble des véhicules M1 et N1 contrôlés entre le **01 janvier et le 19 mai 2018** :

- **La fonction LIAISON AU SOL pour 8,47% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 5,26% pour une usure importante et/ou une différence importante d'usure sur l'essieu du pneumatique,
- 3,11% pour un jeu important ou anormal de la rotule et/ou de l'articulation du demi-train AV,
- 1,60% pour une déformation ou coupure profonde des pneumatiques,
- 0,80% pour un défaut d'étanchéité des amortisseurs (y compris ancrages).

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 9,20 % en 2017.*

- **La fonction ÉCLAIRAGE, SIGNALISATION pour 8,05% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 3,56% pour un réglage trop haut et/ou un faisceau non-conforme du feu de croisement,
- 2,33% pour une anomalie de fonctionnement du feu stop,
- 2,07% pour une anomalie de fonctionnement du feu de position,
- 1,47% pour une absence ou une détérioration importante de la glace et/ou du réflecteur du feu de croisement.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 8,89% en 2017.*

- **La fonction FREINAGE pour 4,44% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 1,91% pour un déséquilibre important du frein de service,
- 1,27% pour une efficacité globale insuffisante du frein de stationnement,
- 0,93% pour une détérioration importante du flexible de frein,
- 0,72% pour une détérioration importante de la plaquette de frein.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,73% en 2017.*

---

<sup>1</sup> Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non conforme pour une fonction donnée s'il est non conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite pour défaillances majeures ou critiques appartenant à cette fonction.

# RÉSUMÉ

- **La fonction POLLUTION, NIVEAU SONORE pour 4,14% des Contrôles Techniques Périodiques, répartis par motorisation en :**

**Véhicules Essence « non dépollués »**

dont : 2,27% pour une teneur en CO excessive des gaz d'échappement et des valeurs du lambda,  
1,53% pour un contrôle impossible (fuite importante à l'échappement) de la teneur en CO et des valeurs du lambda des gaz d'échappement.

**Véhicules Essence « dépollués »**

dont : 1,86% pour une teneur en CO excessive des gaz d'échappement et des valeurs du lambda,  
1,40% pour une valeur du lambda excessive ou insuffisante de la teneur en CO et des valeurs du lambda des gaz d'échappement.

**Véhicules Diesel**

dont : 0,86% pour une opacité excessive ou une dispersion importantes des valeurs de l'opacité des fumées d'échappement,  
0,56% pour un contrôle impossible (fuite importante à l'échappement) de l'opacité des fumées d'échappement.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,55% en 2017.*

- **La fonction DIRECTION pour 1,99% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

1,89% pour un jeu excessif et/ou une détérioration importante de la rotule ou de l'articulation de direction,  
0,13% pour une détérioration importante de la biellette ou de la timonerie de direction,  
0,11% pour un défaut d'étanchéité du système d'assistance de direction,  
0,11% pour une anomalie de fonctionnement du système d'assistance de direction.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,14% en 2017.*

- **La fonction VISIBILITÉ pour 1,71% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

0,56% pour une visibilité insuffisante d'un autre vitrage,  
0,43% pour une fissure et/ou une visibilité insuffisante du pare-brise,  
0,41% pour un mauvais état et/ou une anomalie de fixation du rétroviseur,  
0,39% pour un non fonctionnement ou une absence de l'essuie-glace AV.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,08% en 2017.*

- **La fonction ORGANES MÉCANIQUES pour 1,40% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

0,46% pour une fuite importante du silencieux d'échappement,  
0,41% pour une fuite importante de la canalisation d'échappement,  
0,31% pour une mauvaise fixation du silencieux d'échappement,  
0,14% pour une mauvaise fixation de la canalisation d'échappement.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,57% en 2017.*

- **La fonction ÉQUIPEMENTS pour 1,18% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

0,38% pour une détérioration importante et/ou une anomalie de fixation de la ceinture,  
0,36% pour un mauvais fonctionnement de la ceinture,  
0,34% pour le non fonctionnement de l'avertisseur sonore et de sa commande  
0,15% pour une mauvaise fixation du siège.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,28% en 2017.*

- **La fonction IDENTIFICATION DU VÉHICULE pour 1,06% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

0,86% pour la détérioration de la plaque d'immatriculation et/ou de sa fixation,  
0,14% pour une non-concordance de la plaque d'immatriculation avec le(s) document(s) d'identification,  
0,05% pour une non-conformité de couleur ou de type de caractères de la plaque d'immatriculation,  
0,05% pour une illisibilité ou un contrôle impossible de la frappe à froid sur le châssis.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,17% en 2017.*

# RÉSUMÉ

- **La fonction STRUCTURE CARROSSERIE pour 0,81% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 0,43% pour une ouverture impossible et/ou intempestive d'une porte latérale,
- 0,19% pour une ouverture impossible et/ou intempestive de la porte arrière ou du hayon,
- 0,14% pour une partie saillante du pare-chocs ou du bouclier,
- 0,05% pour une partie saillante de l'aile.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,86% en 2017.*

- **La fonction VÉHICULES GAZ pour 16,19% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 5,68% pour un fonctionnement au gaz carburant impossible,
- 4,92% pour une détérioration importante du réservoir de gaz,
- 1,08% pour une fuite du circuit de gaz carburant,
- 0,98% pour un dispositif de remplissage détérioré du circuit de gaz carburant.

*Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 13,60% en 2017.*

- **La fonction VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES pour 0,14% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 0,07% pour une absence pour prise extérieure de la protection de la prise sur véhicule,
- 0,04% pour une non-conformité de la continuité de masse,
- 0,02% pour une détérioration importante de la prise sur véhicule,
- 0,02% pour une détérioration importante du (des) coffre(s) à batterie(s) de traction.

*Cela traduit une augmentation du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 0,12% en 2017.*

Pour chacune des fonctions, les principales défaillances majeures ou critiques motivant la prescription d'une Contre-Visite concernent pour l'ensemble des véhicules (M1 et N1) contrôlés **entre le 20 mai et le 31 décembre 2018** :

- **La fonction Essieux, roues, pneus, suspension pour 10,88% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 2,69% pour des pneumatiques gravement endommagés, entaillés ou montage inadapté,
- 2,26% pour un indicateur d'usure de la profondeur des sculptures des pneumatiques atteint,
- 1,57% pour une usure excessive des rotules de suspension,
- 1,31% pour une mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu.

- **La fonction Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques pour 10,62% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 5,95% pour une orientation d'un feu de croisement en dehors des limites prescrites,
- 2,30% pour une source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite des feux stop,
- 1,86% pour une source lumineuse défectueuse des feux de position AV, AR, Latéraux, feux de gabarit, feux d'encombrement et feux de jours,
- 1,32% pour une source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite des feux de brouillard avant et arrière.

- **La fonction Nuisances pour 6,88% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 3,17% pour un dépassement des niveaux règlementaires, en l'absence de valeur constructeur des émissions gazeuses,
- 2,26% pour une fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route,
- 2,15% pour un coefficient lambda hors tolérances ou non-conforme aux spécification du constructeur des émissions gazeuses,
- 1,88% pour un relevé du système OBD indiquant un dysfonctionnement important des émissions gazeuses.

- **La fonction Équipements de freinage pour 6,05% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 1,43% pour un déséquilibre notable des performances du frein de service,
- 1,03% pour une efficacité insuffisante de l'efficacité du frein de stationnement,
- 0,99% pour une usure excessive (marque minimale atteinte) des garnitures ou plaquettes de freins,
- 0,69% pour un disque ou un tambour usé

# RÉSUMÉ

- **La fonction Châssis et accessoires du châssis pour 5,00% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**
  - 5,76% pour un fonctionnement au gaz carburant impossible du réservoir et conduite de carburant,
  - 1,06% pour une mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact des pare-chocs, protection latérales et dispositifs anti-encastrement arrière,
  - 1,06% pour une mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement des tuyaux d'échappement et silencieux,
  - 0,77% pour un dispositif de remplissage GAZ détérioré du réservoir et conduites de carburant.
  
- **La fonction Autre matériel pour 3,02% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**
  - 1,27% pour une signalisation d'une défaillance via l'interface électronique du véhicule de l'airbag,
  - 0,52% pour un coussin gonflable manifestation inopérant de l'airbag,
  - 0,37% pour un non-fonctionnement de l'avertisseur sonore (totalement inopérant),
  - 0,26% pour une coupure ou signes de distension de la ceinture de sécurité et de leurs boucles.
  
- **La fonction Visibilité pour 2,92% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**
  - 0,70% pour un lave-glace inopérant du pare-brise,
  - 0,61% pour un miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé des rétroviseurs,
  - 0,45% pour un balai d'essuie-glace manquant ou manifestation défectueux,
  - 0,32% pour un vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs
  
- **La fonction Direction pour 2,78% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**
  - 1,17% pour une usure excessive des articulations de la timonerie de direction,
  - 0,69% pour un jeu entre des organes qui devraient être fixes de la timonerie de direction,
  - 0,35% pour un capuchon anti-poussière manquant ou gravement détérioré de la timonerie de direction,
  - 0,21% pour un manque d'étanchéité (formation de gouttelettes) du boîtier ou de la crémaillère de direction.
  
- **La fonction Identification du véhicule pour 1,23% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**
  - 1,96% pour une date limite de validité d'épreuve dépassée des documents d'identification complémentaires,
  - 0,54% pour une inscription manquante ou illisible d'une plaque d'immatriculation,
  - 0,22% pour une plaque d'immatriculation non-conforme,
  - 0,18% pour une plaque d'immatriculation manquante ou mal fixée (risque de tomber).

## **Principales défaillances critiques (toutes fonctions confondues)**

- 0,45% pour un système GPL/GNC/GNL ou à hydrogène non-conforme aux exigences, partie du système défectueuse du réservoir et conduite de carburant,
- 0,24% pour une corde visible ou endommagée des pneumatiques,
- 0,18% pour une efficacité inférieure à 50% de la valeur limite du frein de stationnement,
- 0,13% pour un non-fonctionnement des feux stop (aucune source lumineuse),
- 0,10% pour une non-conformité aux exigences de la profondeur des sculptures des pneumatiques,
- 0,08% pour une usure excessive (marque minimale non visible) de la garniture ou plaquettes de freins.

# RÉSUMÉ

## Taux de non-conformité par fonction

	2017	Jusqu'au 19 mai 2018
Fonction	Taux	Taux
0 : Identification	1,17%	1,06%
1 : Freinage	4,73%	4,44%
2 : Direction	2,14%	1,99%
3 : Visibilité	2,08%	1,71%
4 : Eclairage, signalisation	8,89%	8,05%
5 : Liaison au sol	9,20%	8,47%
6 : Structure, carrosserie	0,86%	0,81%
7 : Equipements	1,28%	1,18%
8 : Organes mécaniques	1,57%	1,40%
9 : Pollution, niveau sonore	4,55%	4,14%
G : Véhicules GAZ	13,30%	16,19%
J : Véhicule électrique ou hybride	1,17%	0,14%

A partir du 20 mai 2018	
Fonction	Taux
0 : Identification du véhicule	1,23%
1 : Équipements de freinage	6,05%
2 : Direction	2,78%
3 : Visibilité	2,92%
4 : Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	10,88%
5 : Essieux, roues, pneus, suspension	10,62%
6 : Châssis et accessoires du châssis	5,00%
7 : Autre matériel	3,02%
8 : Nuisances	6,88%

## Les contrôles complémentaires

Au 31 décembre 2018, **1 567 862** Contrôles Techniques Complémentaires ont été effectués sur des Véhicules Utilitaires Légers (N1). Le taux de prescription de Contre-Visites s'établit à **1,37%** au global sur la période (0,97% jusqu'au 19 mai et 1,63% à partir du 20 mai), il était de 1,19% en 2017. A partir du 20 mai 1,62% de ces Contrôles Techniques Complémentaires ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillances majeures et 0,01% pour défaillances critiques.

## Les véhicules soumis à réglementation spécifique

Au 31 décembre 2018, **149 096** Contrôles Techniques Périodiques ont été effectués sur des véhicules soumis à réglementation spécifique. Le taux de prescription de Contre-Visites s'établit à **14,09%** au global sur la période (12,01,% jusqu'au 19 mai et 14,69% à partir du 20 mai), il était de 12,53% en 2017. A partir du 20 mai 15,54% de ces Contrôles Techniques Périodiques ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillances majeures et 1,10% pour défaillances critiques.

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

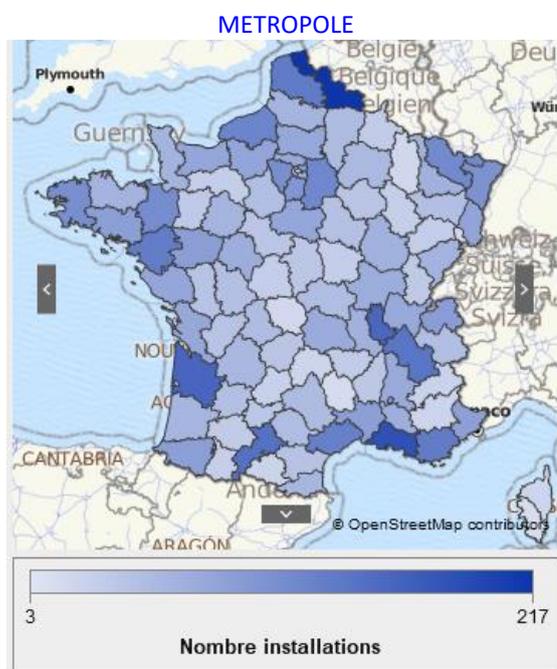
## 1.1. CENTRES ET CONTROLEURS

### 1.1.1. Installations de contrôle

<u>AU 31 DÉCEMBRE 2017</u>		<u>AU 31 DÉCEMBRE 2018</u>	
CENTRES DE CONTRÔLE	<b>6 333</b>	CENTRES DE CONTRÔLE	<b>6 372</b>
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	<b>919</b>	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	<b>968</b>
SOIT UN TOTAL DE <b>6 333</b> INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES		SOIT UN TOTAL DE <b>6 372</b> INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES	
<u>LES ÉCARTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET LE 31 DÉCEMBRE 2018</u>			
<i>INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES</i>		<i>INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ</i>	
CENTRES DE CONTRÔLE	<b>408</b>	CENTRES DE CONTRÔLE	<b>369</b>
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	<b>106</b>	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	<b>57</b>
SOIT UN TOTAL DE <b>408</b> INSTALLATIONS NOUVELLEMENT AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018 DONT <b>155</b> OUVERTURES		SOIT UN TOTAL DE <b>369</b> INSTALLATIONS DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018 DONT <b>122</b> FERMETURES	
SOIT <b>6 333+ 408- 369= 6 372</b> INSTALLATIONS DE CONTRÔLE AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018			

Le nombre d'installations de contrôle et de contrôleurs en date du 31 décembre 2017 peut être différent entre le bilan établi en 2018 et celui établi en 2017. Cela est dû à l'actualisation permanente du Registre National des Centres et des Contrôleurs.

### NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018

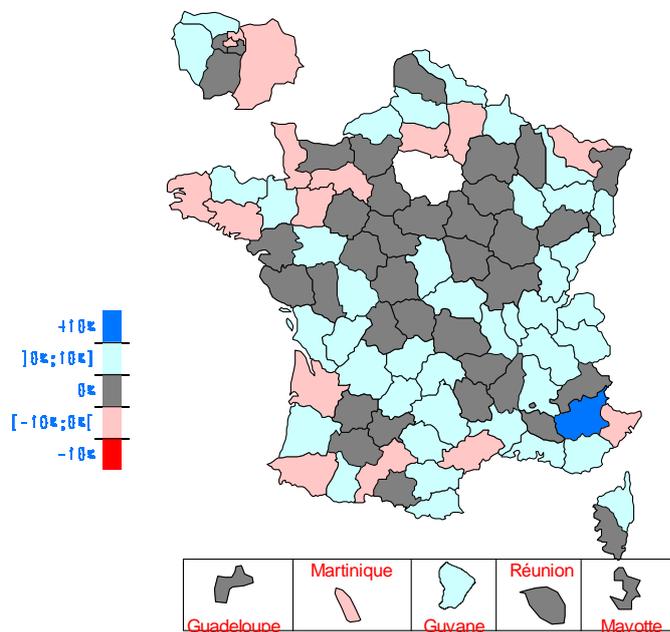


Sont comptabilisés les centres ayant fait au moins un Contrôle Technique Périodique en 2018

Le nombre d'installations de contrôle varie de 3 (Mayotte) à 217 (Nord). La moyenne nationale est de 63.

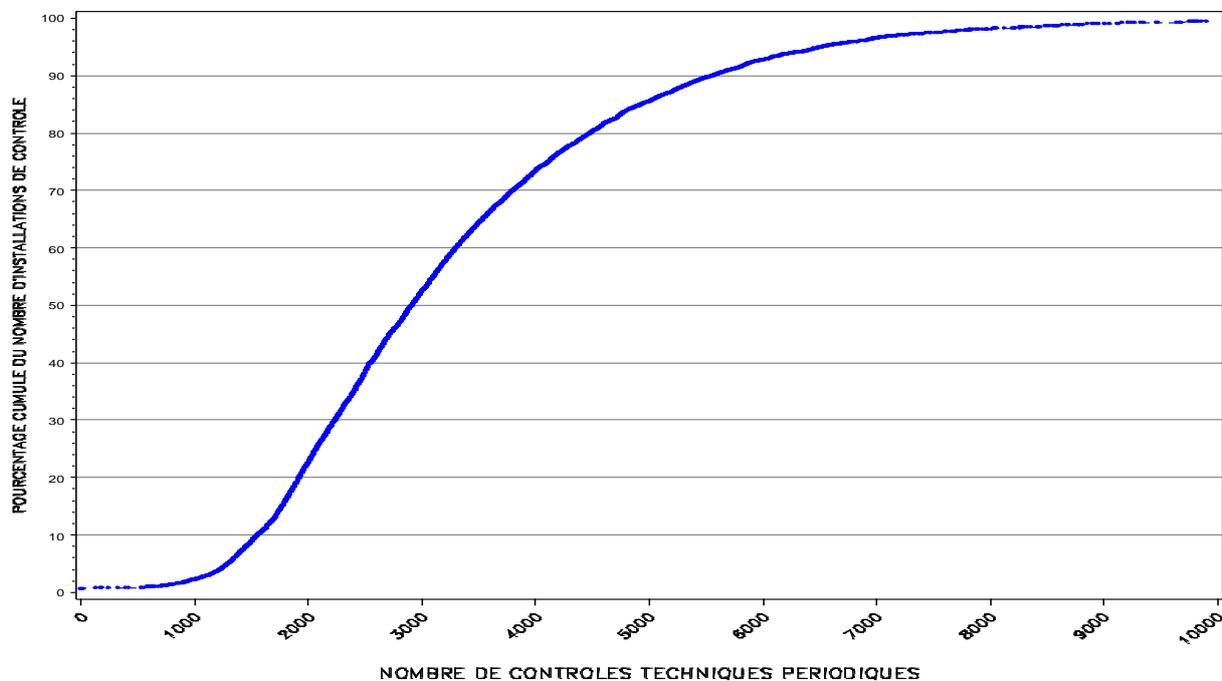
# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

## VARIATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR RAPPORT AU 31 DÉCEMBRE 2017



La progression nationale du nombre d'installations de contrôle est de **0,62%** en 2018 par rapport à 2017.

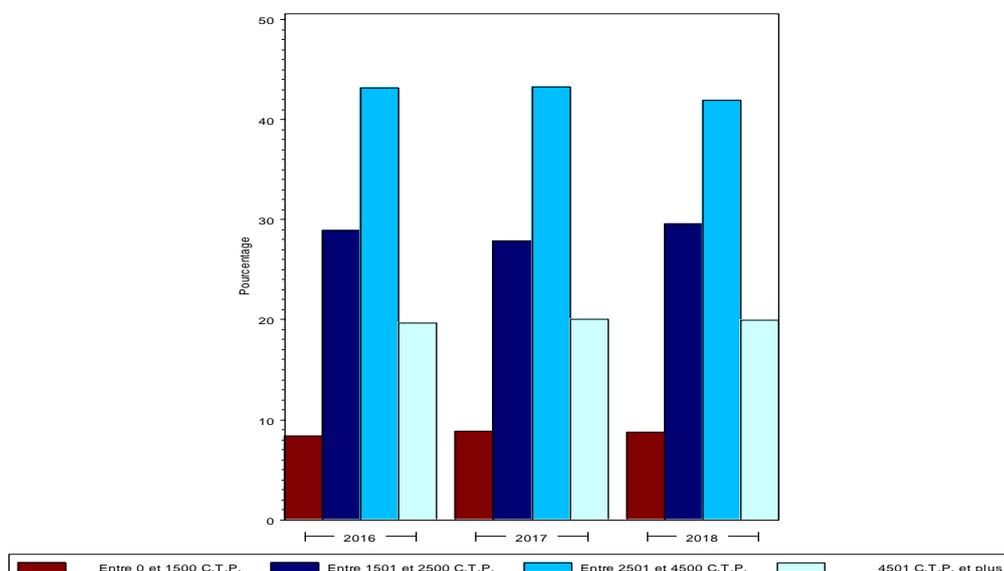
## RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉES (RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULES INSTALLATIONS AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



Ainsi 50% des installations de contrôle ayant une notification d'agrément de plus d'un an ont réalisé **2 920** Contrôles Techniques Périodiques au moins au 31 décembre 2018.

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

## RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE SELON LEUR ACTIVITÉ (RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULES INSTALLATIONS AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



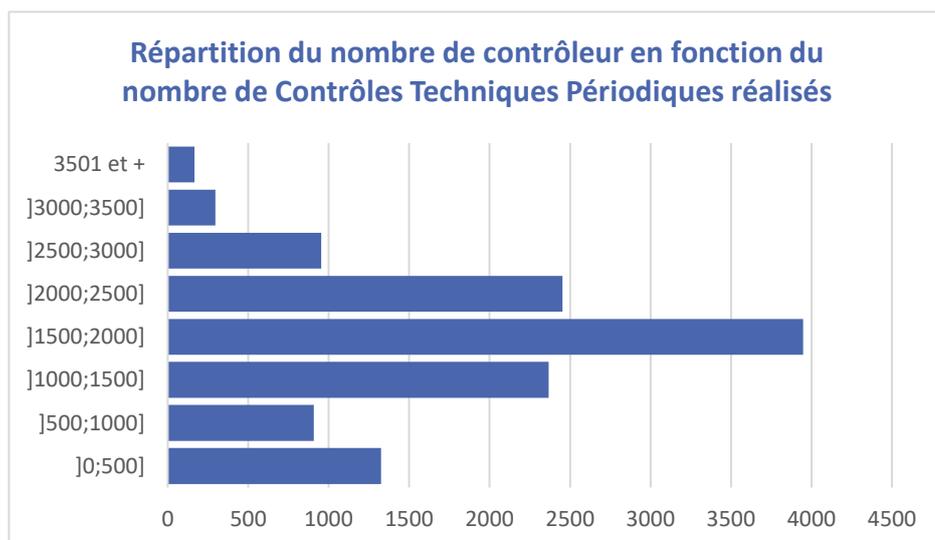
### 1.1.2. CONTRÔLEURS

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2017: 12 440

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2018: **12 413**

Soit une variation de : - **0,22%**

### Répartition du nombre de contrôleur en fonction du nombre de Contrôles Techniques Périodiques réalisés



Le nombre de Contrôles Techniques Périodiques par contrôleur varie de **0** à **5 985** en 2018.

La médiane est de **1 710** Contrôles Techniques Périodiques.

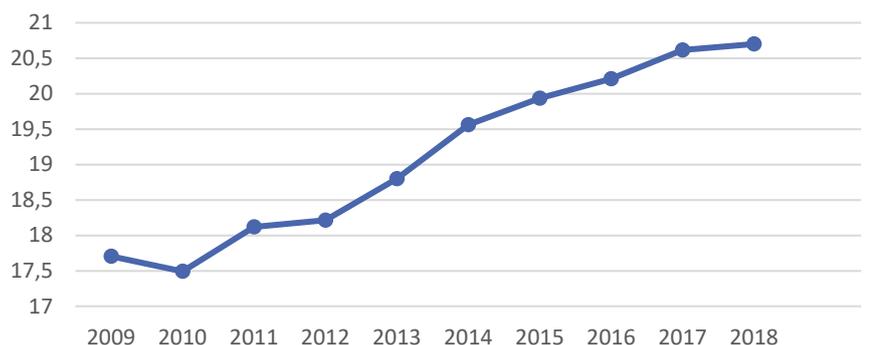
La moyenne est de **1 649** Contrôles Techniques Périodiques.

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

## 1.2. VOLUMETRIES GÉNÉRALES

Le volume d'activité s'élève en 2018 à **25 466 916 Contrôles Techniques**. Pour les Véhicules Particuliers (M1), les Véhicules Utilitaires Légers (N1), les véhicules de collection et les véhicules soumis à réglementation spécifique, cela représente **20 700 036 Contrôles Techniques Périodiques** et **3 189 130 Contre-Visites**. Pour les Véhicules Utilitaires Légers (M1) on recense aussi **1 567 862 Contrôles Techniques Complémentaires** et **9 888 Contre-Visites Complémentaires**.

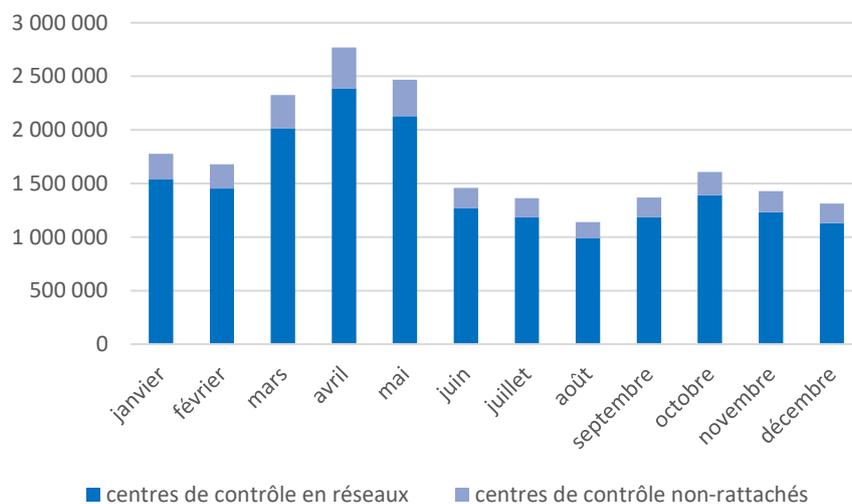
Evolution de l'activité au cours des 10 dernières années sur les Contrôles Techniques Périodiques (en millions de CTP)



Entre 2010 et 2017, le nombre de Contrôles Techniques Périodiques augmente dans une fourchette de 1 à 4 % chaque année.

En 2018, près de 85 000 Contrôles Techniques Périodiques de plus ont été réalisés comparativement à 2017 soit une hausse de 0,41%.

Volumes d'activité mensuels sur les Contrôles Techniques Périodiques



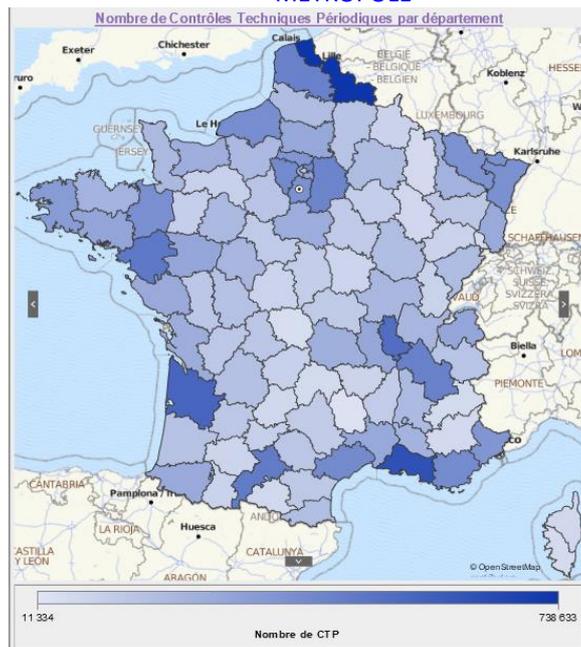
Nous enregistrons une forte activité sur les mois de mars, Avril et Mai, 3 mois avec plus de 2 millions de Contrôles Techniques Périodiques avec un pic en Avril à près de 2,8 millions.

A contrario, à partir de juin, nous enregistrons une activité plus faible que les autres années.

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

## METROPOLE

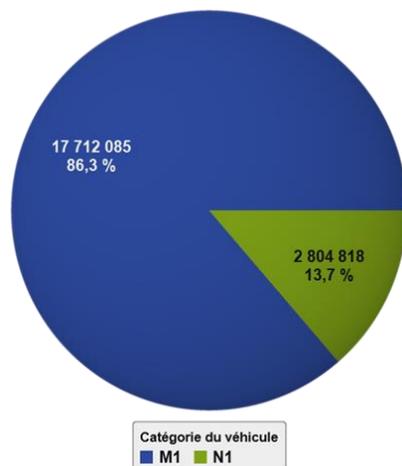
## OUTRE-MER



Guadeloupe	110 645
Martinique	99 730
La réunion	208 405
Guyane	35 865
Mayotte	11 334

Le nombre de Contrôles Techniques Périodiques varie de 11 334 pour le département de Mayotte à 738 633 pour le Département du Nord. La moyenne nationale est de 204 951.

## RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CATÉGORIE DE VÉHICULE



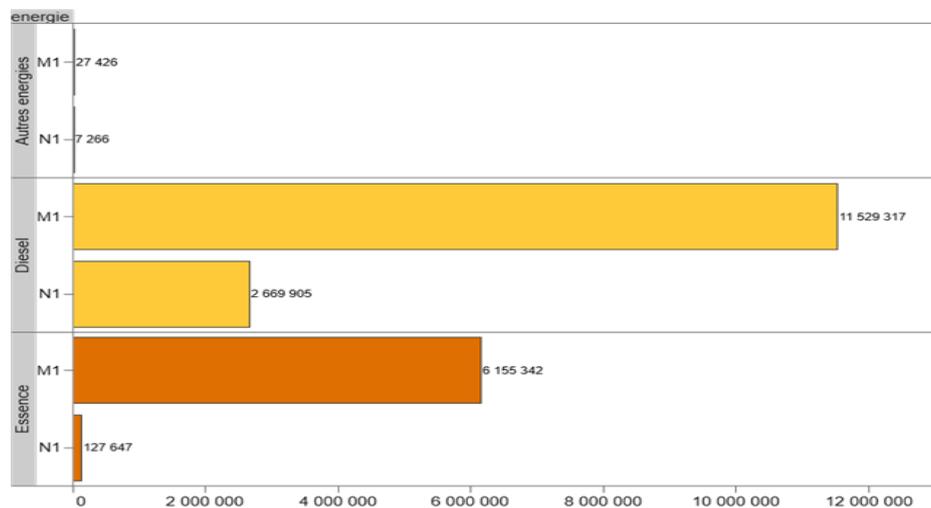
Les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des M1 représentent 86,3% de l'activité, et respectivement 13,7% sur des N1.

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

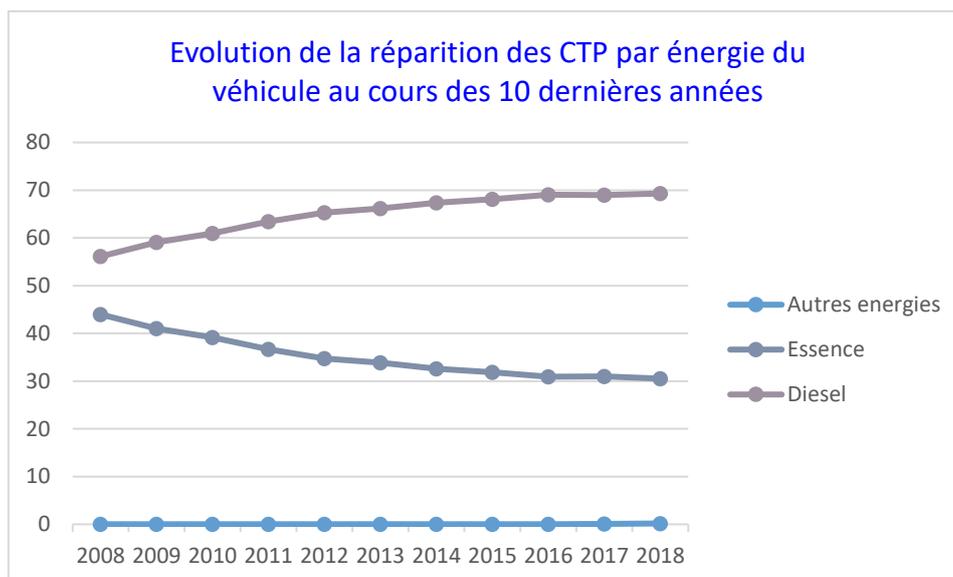
## 1.3. Statistiques selon l'énergie

Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des véhicules M1 et N1.

RÉPARTITION PAR CATEGORIE DU VEHICULE ET PAR ENERGIE



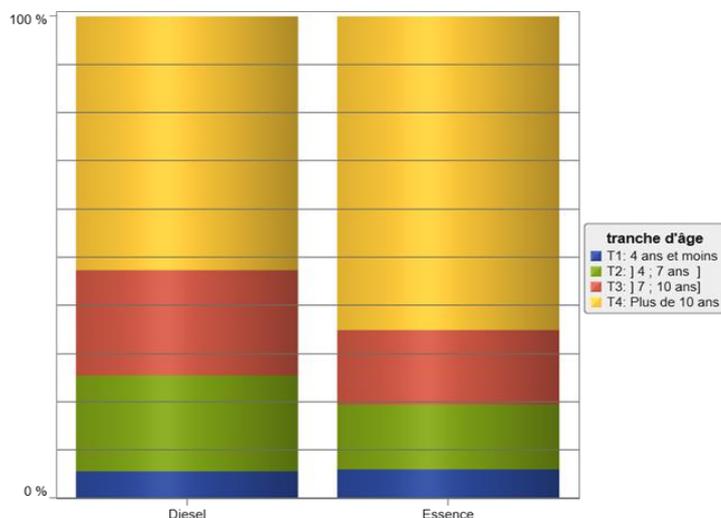
Evolution de la répartition des CTP par énergie du véhicule au cours des 10 dernières années



Une grande majorité (69,31%) des CTP ont été réalisés sur des véhicules Diesel en 2018.

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

REPARTITION DES CONTROLES TECHNIQUES PERIODIQUES  
SELON LA CLASSE D'AGE DU VEHICULE  
ET LE TYPE D'ENERGIE EN 2018



Les véhicules de moins de 10 ans représentent 47,33% des Contrôles Techniques Périodiques pour les véhicules Diesel ; ils représentent 34,92% des Contrôles Techniques Périodiques pour les véhicules Essence.

REPARTITION DES CONTROLES TECHNIQUES PERIODIQUES  
SELON LES DIFFERENTS CODES ENERGIE EN 2018

Code Energie	libellé énergie	Nombre de CTP	Pourcentage
GO	Gazole	14 327 547	69,22%
ES	Essence	6 149 620	29,71%
EG	Bicarburant essence - GPL	98 638	0,48%
EH	Essence-électricité (hybride non rechargeable)	50 581	0,24%
GH	Gazole-électricité (hybride non rechargeable)	19 115	0,09%
EL	Electricité	18 074	0,09%
EE	Essence électricité (hybride rechargeable)	15 860	0,08%
FE	Super éthanol	15 643	0,08%
EN	Bicarburant essence-gaz naturel	3 158	0,02%
GN	Gaz naturel	602	0,00%
GL	Gazole-électricité (hybride rechargeable)	320	0,00%
GP	Gaz de pétrole liquéfié GPL (mélange spécial de butane et de propane, à l'exception des butane et propane commerciaux) utilisé en tant que carburant exclusif	250	0,00%
Autres énergies (< 200 CTP)		627	0,00%

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

## 1.4. STATISTIQUES SUR LES TRANCHES D'ÂGE

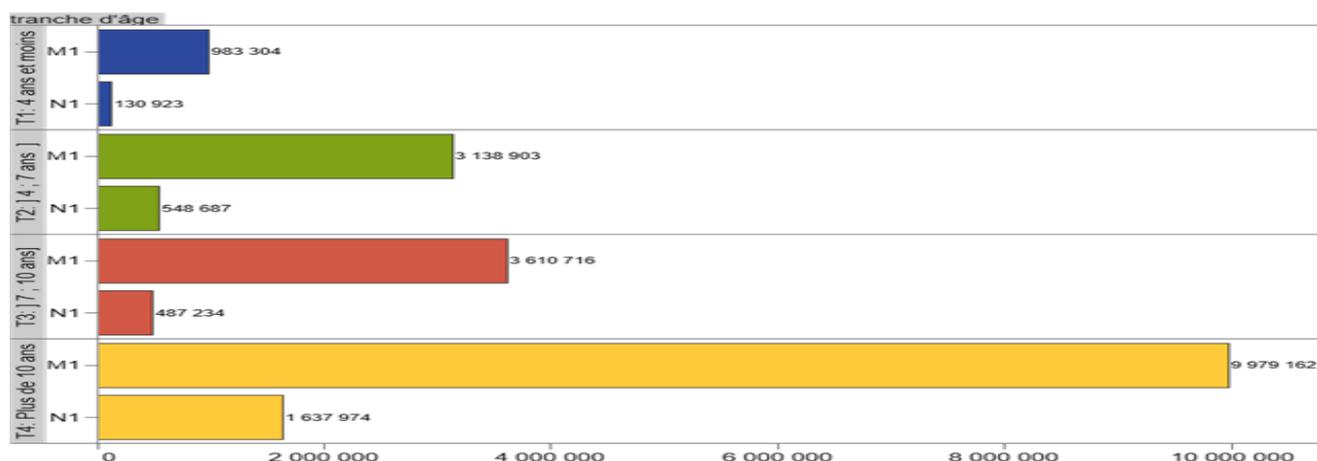
Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des véhicules M1 et N1.

### REPARTITION DES CTP PAR CLASSE D'ÂGE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

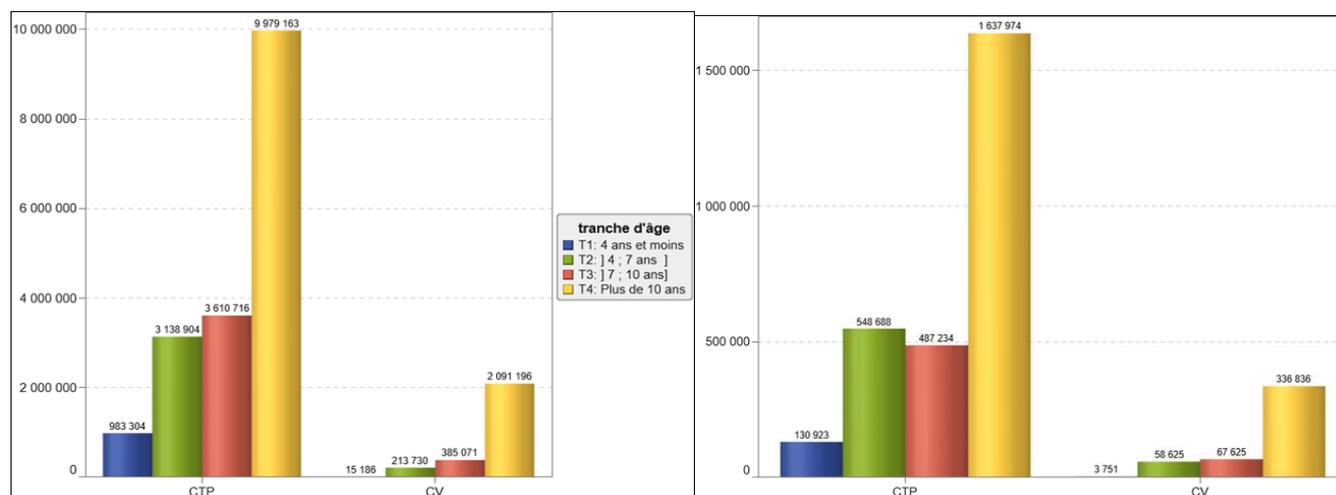
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>4 ans et moins</b>	7,66%	7,99%	7,97%	7,60%	7,18%	6,76%	6,38%	5,54%	5,30%	5,43%
<b>] 4 ; 7 ans ]</b>	22,62%	22,35%	22,52%	22,51%	22,18%	22,11%	21,67%	20,96%	19,77%	17,97%
<b>] 7 ; 10ans ]</b>	22,08%	21,35%	20,59%	20,02%	19,91%	19,74%	19,73%	19,57%	19,58%	19,97%
<b>Plus de 10 ans</b>	47,64%	48,31%	48,92%	49,88%	50,73%	51,39%	52,22%	53,93%	55,35%	56,62%

Le poids de la catégorie des véhicules de plus de 10 ans passe de 47,64 à 56,62% en 10 ans.

### REPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE EN 2018



### REPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR NATURE DU CONTRÔLE EN 2018



# 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

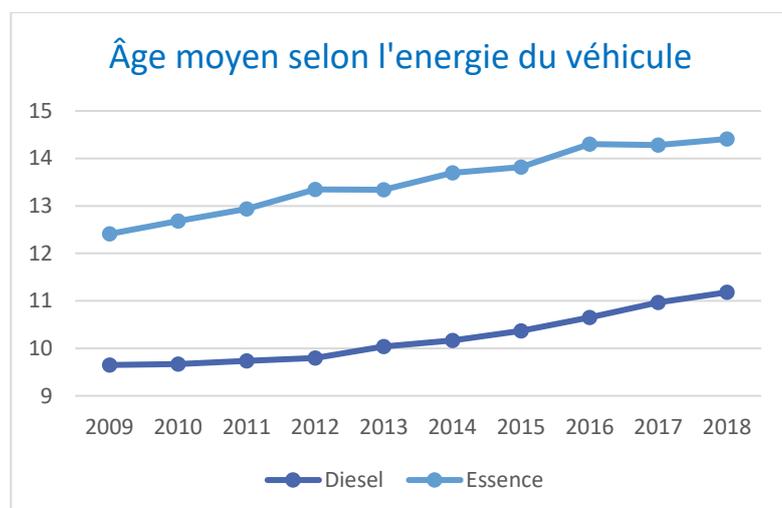
## 1.5. STATISTIQUES SUR L'AGE MOYEN

Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques (M1, N1, spécifiques et de collection).

### AGE MOYEN AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES PAR CATEGORIE DE VEHICULE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>M1</b>	10,67	10,76	10,82	10,96	11,03	11,22	11,36	11,68	11,89	11,50
<b>N1</b>	11,47	11,37	11,44	11,41	11,83	11,87	12,08	12,28	12,61	11,69
<b>Tous véhicules</b>	10,78	10,85	10,91	11,03	11,15	11,32	11,47	11,78	11,99	12,17

L'âge moyen des véhicules lors du Contrôle Technique Périodique est globalement en augmentation ces dernières années, de 10,78 ans en 2009 à 11,32 ans en 2018. Pour les M1, il passe de 10,67 à 11,50 ans, et de 11,47 à 11,69 ans pour les N1.



Pour les véhicules Diesel l'âge moyen est en augmentation de 9,65 à 11,18 entre 2009 et 2018.

Pour les véhicules essence l'âge moyen est en augmentation de 12,41 à 14,41 entre 2009 et 2018.

### AGE MOYEN PAR CATEGORIE DE VEHICULE EN 2018

Catégorie du véhicule	Âge moyen du parc contrôlé (en années)
Véhicules de collection	43,98
Véhicules de dépannage à moteur*	14,82
N1	11,69
M1	11,50
Véhicules Ecoles*	6,87
Véhicules Sanitaires*	6,49
Véhicules, de moins de dix places, affectés au transport public de personnes*	4,94
VTC*	3,91
Taxis*	3,85

\*véhicules spécifiques

A l'exception des véhicules de dépannage à moteur, l'âge moyen observé des véhicules spécifiques est peu élevé comparé à celui du reste du parc.

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### 2.1. Les taux de prescription de Contre-Visites

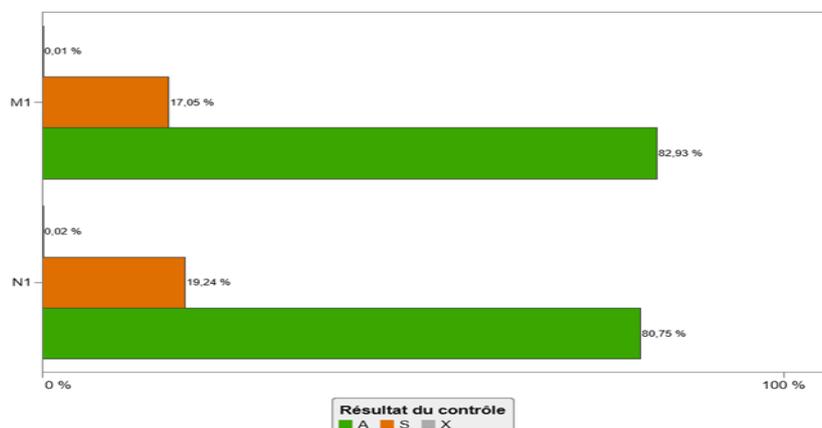
Les statistiques ci-après sont effectuées sur Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des véhicules M1 et N1.

#### RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR RÉSULTAT DU CONTRÔLE

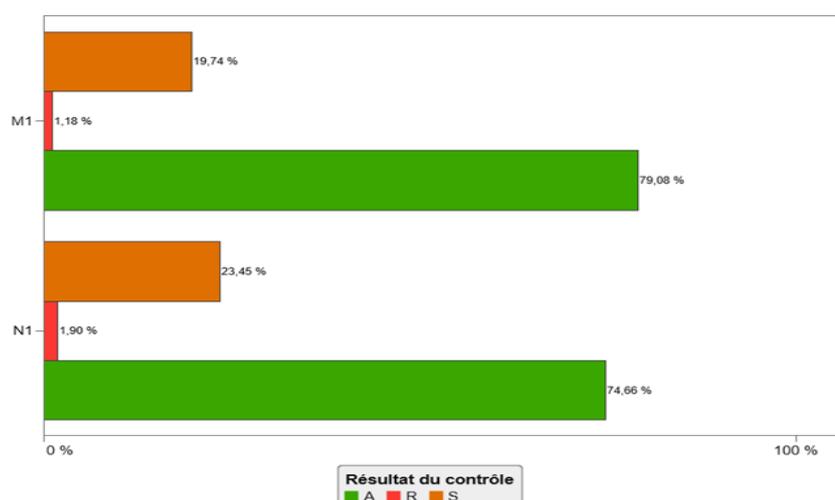
Résultat du contrôle	Période			
	Du 01/01/2018 au 19/05/2018	Du 20/05/2018 au 31/12/2018	2018	2017
Report de la visite (X)	0,01%	Sans objet	Sans objet	0,02%
Non-conforme pour défaillances critiques (R)	Sans objet	1,27%	Sans objet	Sans objet
Non-conforme pour défaillances majeures (S)	17,36%	20,24%	Sans objet	18,92%
Conforme (A)	82,63%	78,49%	80,56%	81,07%
Taux de prescription de Contre-Visites	17,36%	21,51%	19,43%	18,92%

Pour l'année 2018, 80,56% des Contrôles Techniques Périodiques sont conformes. A noter, qu'à partir du 20 mai 2018, plus de 1 % des VTP sont non-conformes pour défaillances critiques.

#### RÉSULTAT DU CONTRÔLE PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE DU 01/01/2018 AU 19/05/2018



#### RÉSULTAT DU CONTRÔLE PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE DU 20/05/2018 AU 31/12/2018



## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES PAR CATEGORIE DU VEHICULE DU 20/05/2018 AU 31/12/2018

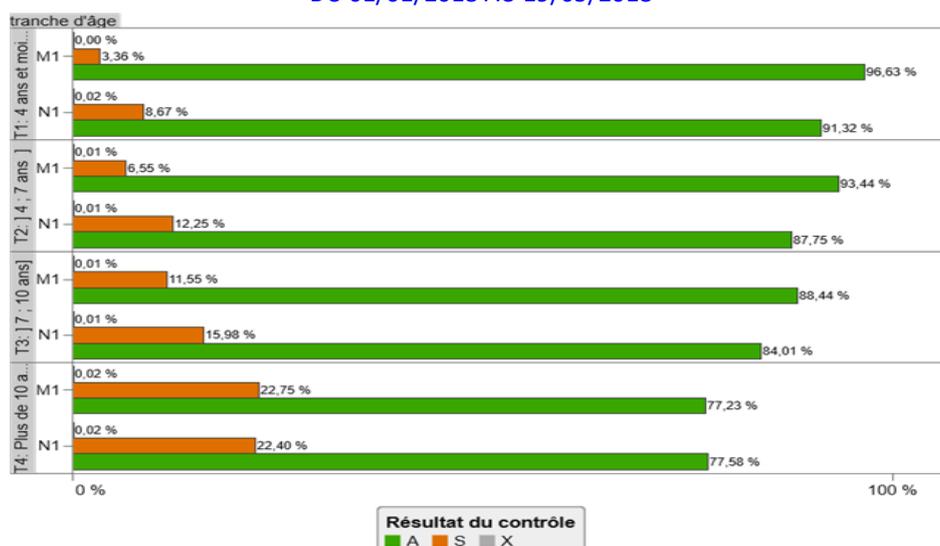
	M1	N1
Non-conforme pour défaillances critiques (R)	1,18%	1,90%
Non-conforme pour défaillances majeures (S)	19,74%	23,45%
<b>Taux de prescription de Contre-Visites</b>	<b>20,92%</b>	<b>25,35%</b>

RESULTAT DU CONTROLE PAR CATEGORIE DU VEHICULE EN 2017



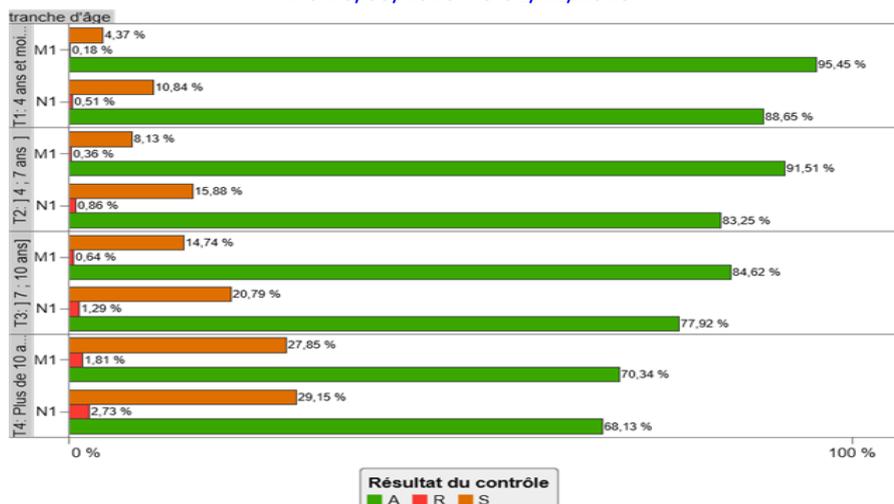
Le taux de prescription de Contre-Visites s'élève, sur l'année 2018, à 18,99% pour les M1, et à 22,22% pour les N1.

REPARTITION DES CONTROLES TECHNIQUES PERIODIQUES PAR RESULTAT DU CONTROLE, PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR CATEGORIE DU VEHICULE DU 01/01/2018 AU 19/05/2018

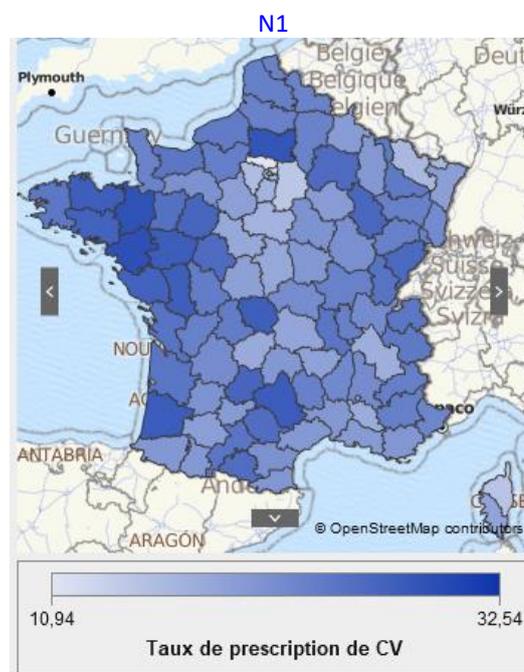
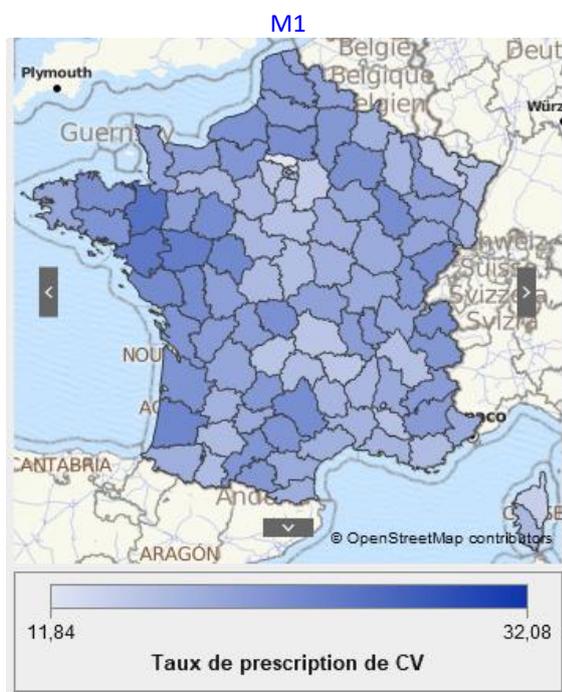


## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

DU 20/05/2018 AU 31/12/2018



TAUX DE CONTRE-VISITES PAR DEPARTEMENT ET PAR CATEGORIE DU VEHICULE EN 2018



Guadeloupe	32,08%
Martinique	19,43%
La réunion	22,40%
Guyane	30,78%
Mayotte	24,79%

Guadeloupe	32,54%
Martinique	19,74%
La réunion	23,09%
Guyane	30,94%
Mayotte	28,96%

Concernant les véhicules M1, le taux le plus faible est recensé dans le département du Val d'Oise avec 11,84% et le taux le plus élevé dans le département de la Guadeloupe avec un taux de 32,08%.

Concernant les véhicules N1, le taux national est de 22,22%, avec un taux de 10,94% pour le Val d'Oise et 32,54% pour la Guadeloupe.

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### 2.2. ETUDE SUR LES FONCTIONS

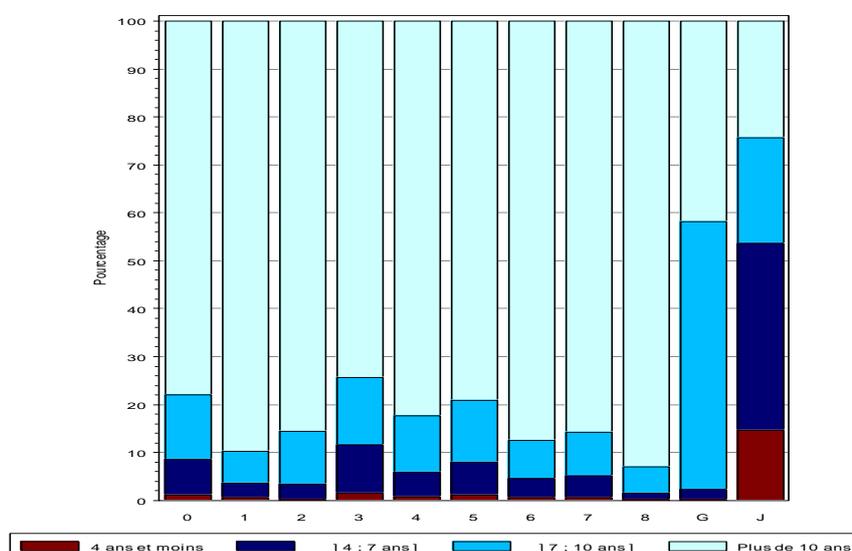
Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non conforme pour la fonction dès lors que ce contrôle est déclaré non conforme pour au moins l'une des défaillances majeures ou critiques de la fonction.

Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des véhicules M1 et N1.

#### 2.2.1. Période du 01/01/2018 au 19/05/2018

Fonction	Tous véhicules (M1 et N1)	M1	N1	Tous véhicules (M1 et N1) 2017
0 : Identification	1,06%	1,01%	1,38%	1,17%
1 : Freinage	4,44%	4,09%	6,60%	4,73%
2 : Direction	1,99%	1,87%	2,74%	2,14%
3 : Visibilité	1,71%	1,54%	2,77%	2,08%
4 : Eclairage, signalisation	8,05%	7,77%	9,82%	8,89%
5 : Liaison au sol	8,47%	8,31%	9,45%	9,20%
6 : Structure, carrosserie	0,81%	0,73%	1,29%	0,86%
7 : Equipements	1,18%	1,10%	1,66%	1,28%
8 : Organes mécaniques	1,40%	1,37%	1,57%	1,57%
9 : Pollution, niveau sonore	4,14%	4,31%	3,11%	4,55%
G : Véhicules GAZ	16,19%	15,96%	18,77%	13,60%
J : Véhicule électrique ou hybride	0,14%	0,10%	0,85%	0,12%

#### RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LA CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE PAR NON-CONFORMITÉ DE FONCTION EN 2018



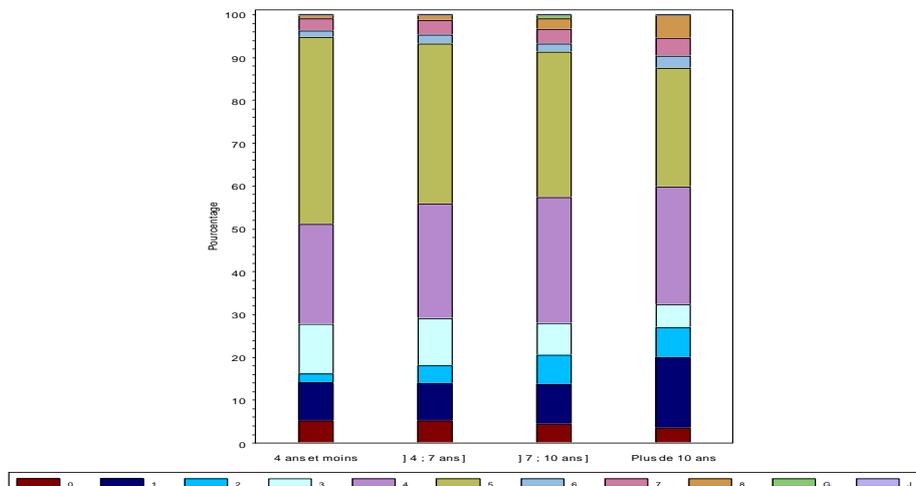
Les véhicules de plus de 10 ans représentent **93,05%** des Contrôles Techniques Périodiques avec au moins une non-conformité pour la fonction « Organes mécaniques ».

Les véhicules de plus de 10 ans représentent **79,11%** des Contrôles Techniques Périodiques avec au moins une non-conformité pour la fonction « Liaison au Sol ».

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LES NON-CONFORMITÉS DE FONCTIONS PAR CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE EN 2018

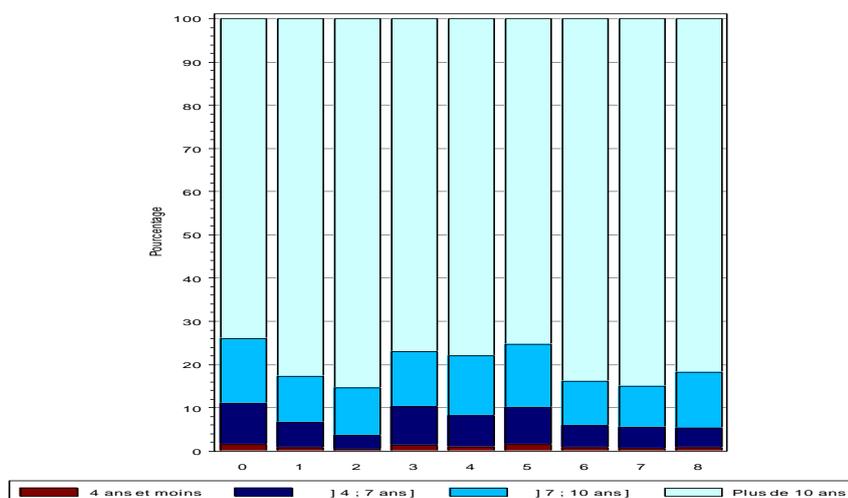
Concernant les véhicules de la classe ]4 ; 7 ans], **26,71%** de leurs Contrôles Techniques Périodiques sont déclarés non-conformes pour la fonction « Eclairage Signalisation » et **37,30%** sont déclarés non-conformes pour la fonction « Liaison au sol ».



### 2.2.2. Période du 20/05/2018 au 31/12/2018

Fonction	Tous véhicules (M1+N1)	M1	N1
0 : Identification du véhicule	1,23%	1,12%	1,94%
1 : Équipements de freinage	6,05%	5,68%	8,47%
2 : Direction	2,78%	2,60%	3,90%
3 : Visibilité	2,92%	2,63%	4,82%
4 : Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	10,88%	10,40%	14,03%
5 : Essieux, roues, pneus, suspension	10,62%	10,28%	12,85%
6 : Châssis et accessoires du châssis	5,00%	4,53%	8,05%
7 : Autre matériel	3,02%	2,91%	3,73%
8 : Nuisances	6,88%	6,91%	6,75%

### RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LA CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE PAR NON-CONFORMITÉ DE FONCTION EN 2018



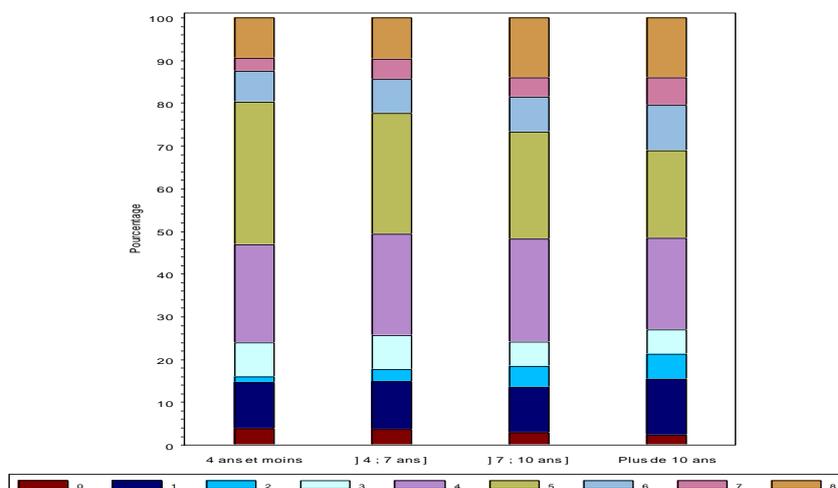
Les véhicules de plus de 10 ans représentent **83,90%** des Contrôles Techniques Périodiques avec au moins une non-conformité pour la fonction « Châssis et accessoires du châssis ».

Les véhicules de plus de 10 ans représentent **75,33%** des Contrôles Techniques Périodiques avec au moins une non-conformité pour la fonction « Essieux, roues, pneus, suspension ».

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LES NON-CONFORMITÉS DE FONCTIONS PAR CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE EN 2018

Concernant les véhicules de la classe ]4 ; 7 ans], **23,78%** de leurs Contrôles Techniques Périodiques, sont déclarées non-conformes pour la fonction « Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques » et **28,25%** sont déclarées non-conformes pour la fonction « Essieux, roues, pneus, suspension ».



### 2.3. ETUDE SUR LES DEFAILLANCES

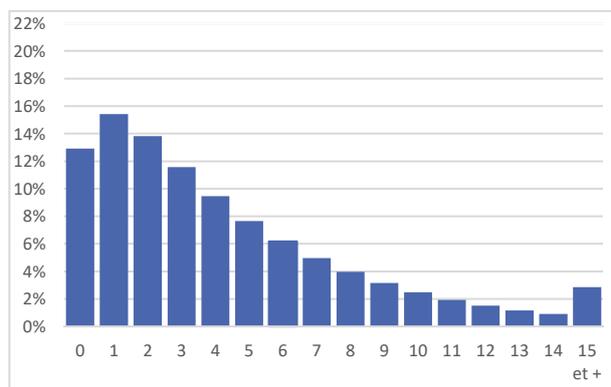
Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des véhicules M1 et N1. La liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite, avec leur intitulé, se trouve en Annexe. La liste complète des défaillances est disponible dans l'arrêté modifié du 18 juin 1991.

#### 2.3.1. Sur toutes les défaillances

##### a) Nombre de défaillances

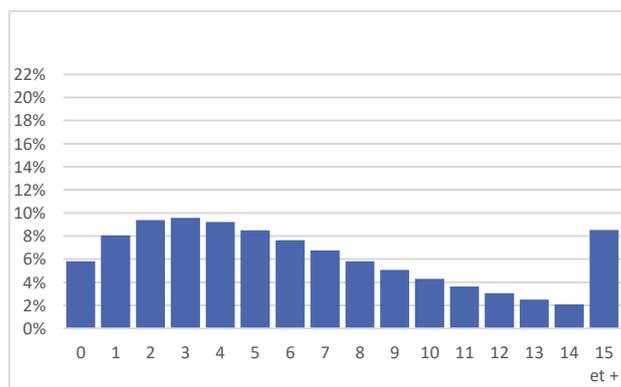
➔ Période du 01/01/2018 au 19/05/2018

##### Pour les véhicules M1



Concernant les Véhicules Particuliers (M1), 12,92% des Contrôles Techniques Périodiques ne présentent aucune défaillance.

##### Pour les véhicules N1

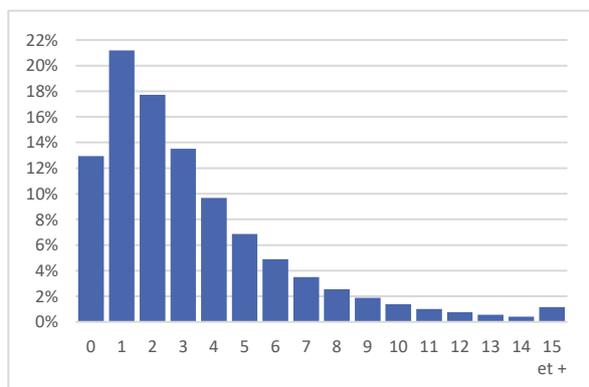


Concernant les Véhicules Utilitaires légers (N1), 5,82% des Contrôles Techniques Périodiques ne présentent aucune défaillance.

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

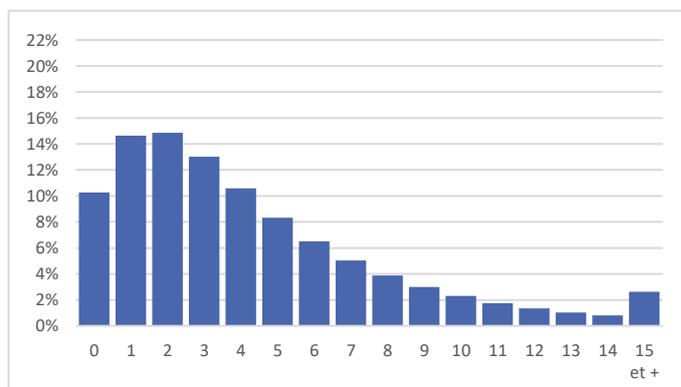
→ Période du 20/05/2018 au 31/12/2018

→ Pour les véhicules M1



Concernant les M1, 12,95% des Contrôles Techniques Périodiques ne présentent aucune défaillance.

→ Pour les véhicules N1



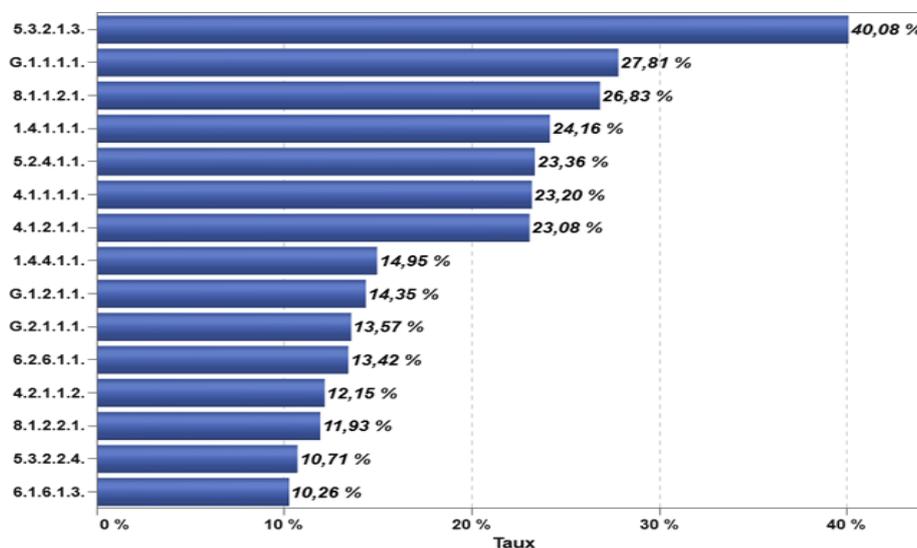
Concernant les N1, 10,27% des Contrôles Techniques Périodiques ne présentent aucune défaillance.

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

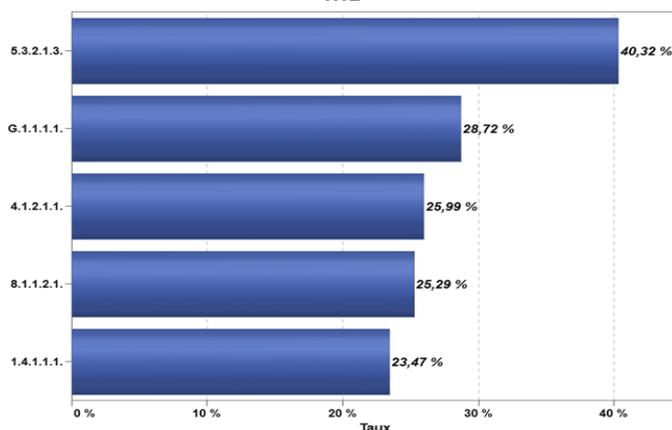
b) Période du 01/01/2018 au 19/05/2018

PRINCIPALES DEFAILLANCES SUR LES FONCTIONS 0 A 9, G ET J  
TOUTES DEFAILLANCES CONFONDUES

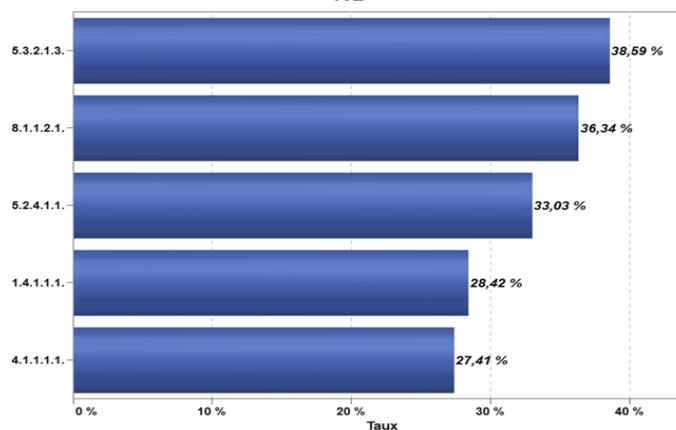
Tous véhicules



M1



N1



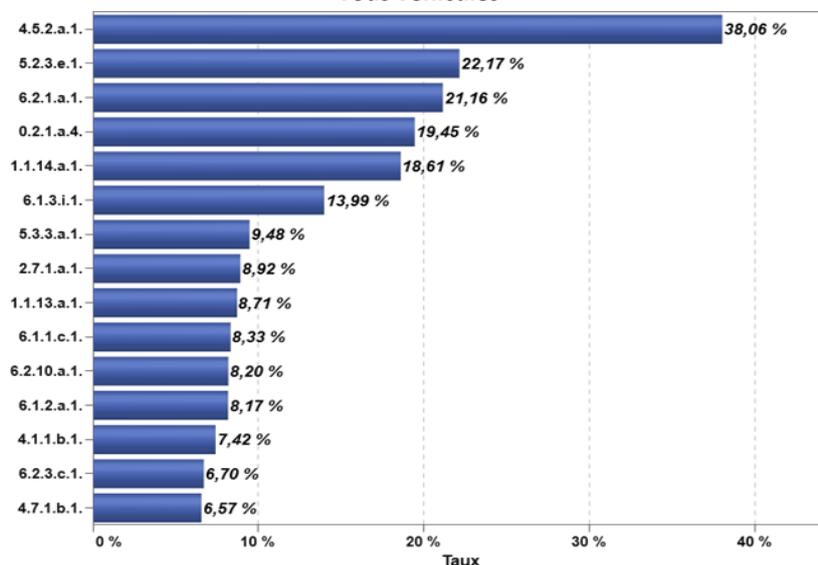
5.3.2.1.3.	PNEUMATIQUE : Usure irrégulière
G.1.1.1.1.	DOCUMENT SPECIFIQUE GAZ : Absence ou non-concordance entre le véhicule et le document établi par l'installateur du réservoir GNC
8.1.1.2.1.	MOTEUR : Défaut d'étanchéité
1.4.1.1.1.	DISQUE DE FREIN : Usure prononcée / détérioration
5.2.4.1.1.	DEMI-TRAIN AV (y compris ancrages) : Jeu mineur rotule et/ou articulation
4.1.1.1.1.	FEU DE CROISEMENT : Réglage trop bas
4.1.2.1.1.	FEU ANTIBROUILLARD AV : Réglage trop haut
1.4.4.1.1.	PLAQUETTE DE FREIN : Usure prononcée / détérioration
G.1.2.1.1.	PRESENTATION DU VEHICULE : Niveau de carburant (gaz) inférieur à 50 % de sa capacité (GNC)
G.2.1.1.1.	RESERVOIR DE GAZ : Détérioration mineure
6.2.6.1.1.	PARE-BOUE, PROTECTION SOUS MOTEUR : Anomalie de fixation et/ou mauvais état
4.2.1.1.2.	FEU DE CROISEMENT : Détérioration mineure de la glace et/ou du réflecteur
8.1.2.2.1.	BOITE : Défaut d'étanchéité
5.3.2.2.4.	PNEUMATIQUE : Pression anormale
6.1.6.1.3.	BAS DE CAISSE, PIED MILIEU : Déformation mineure

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

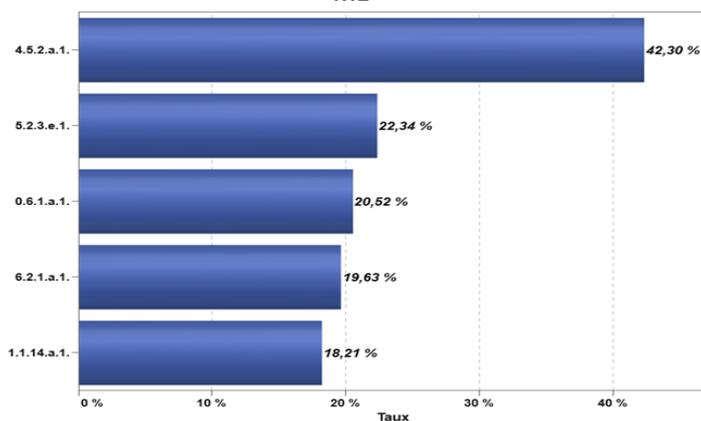
c) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018

PRINCIPALES DEFAILLANCES SUR LES FONCTIONS DE 0 A 8 :  
TOUTES DEFAILLANCES CONFONDUES

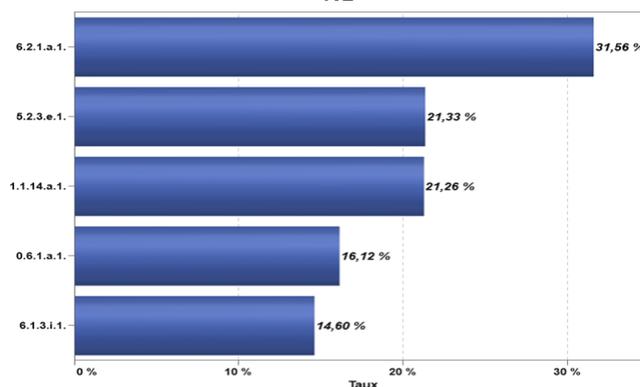
Tous véhicules



M1



N1



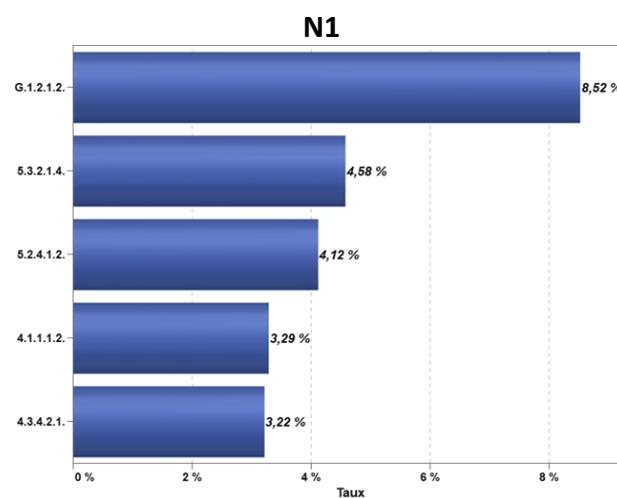
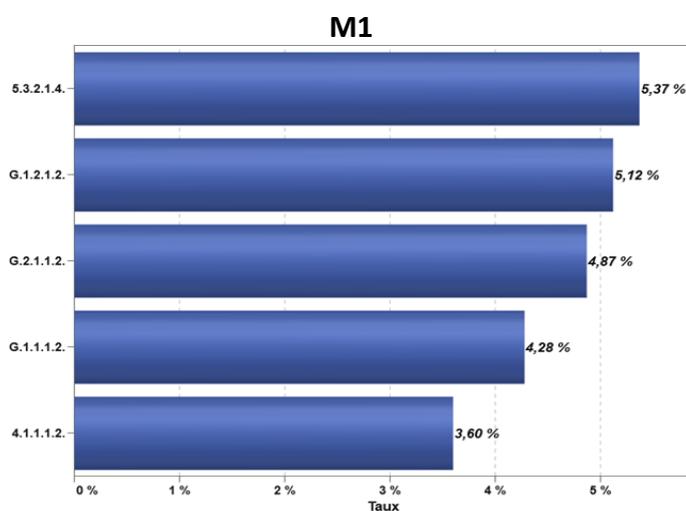
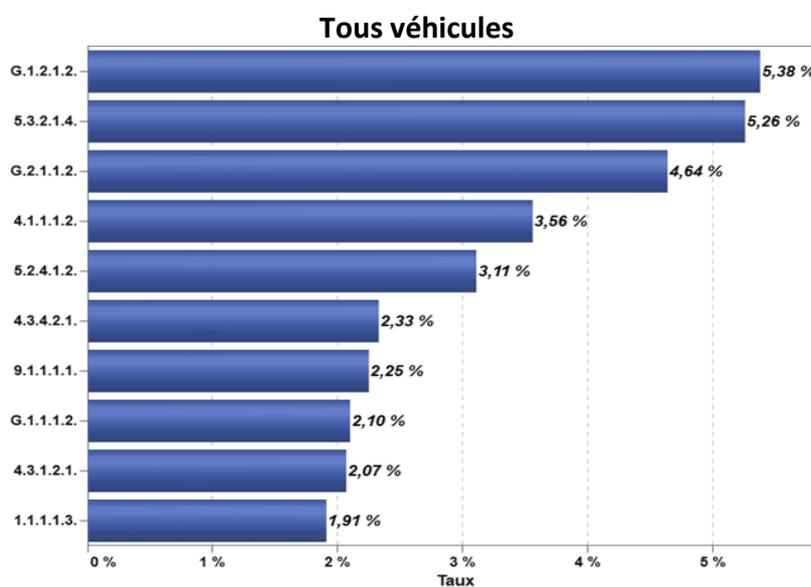
4.5.2.a.1.	RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT): Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant
5.2.3.e.1.	PNEUMATIQUES: Usure anormale ou présence d'un corps étranger
6.2.1.a.1.	ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Panneau ou élément endommagé
0.2.1.a.4.	NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE: Manquant ou introuvable
1.1.14.a.1.	TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour légèrement usé
6.1.3.i.1.	RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fonctionnement système GNC, niveau de carburant inférieur à 50 % de sa capacité
5.3.3.a.1.	TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu
2.7.1.a.1.	RIPAGE: Ripage excessif
1.1.13.a.1.	GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure importante
6.1.1.c.1.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion
6.2.10.a.1.	GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Manquants, mal fixés ou gravement rouillés
6.1.2.a.1.	TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute
4.1.1.b.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Système de projection légèrement défectueux
6.2.3.c.1.	PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées
4.7.1.b.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE): Source lumineuse partiellement défectueuse

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### 2.3.2. Principaux taux de non-conformité avec prescription de contre-visite

a) Période du 01/01/2018 au 19/05/2018

PRINCIPALES DEFAILLANCES SUR LES FONCTIONS O A 9, G ET J:  
DEFAILLANCES SOUMISES A CV

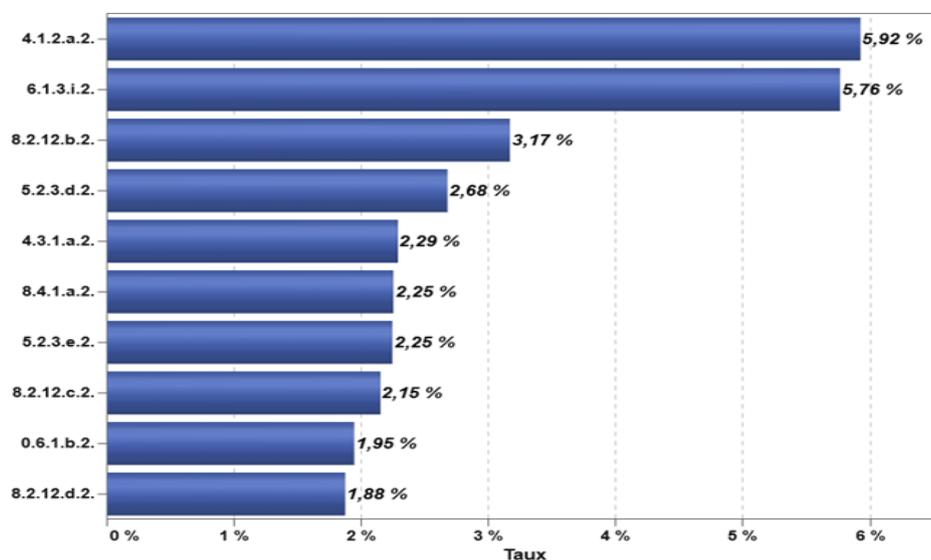


## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

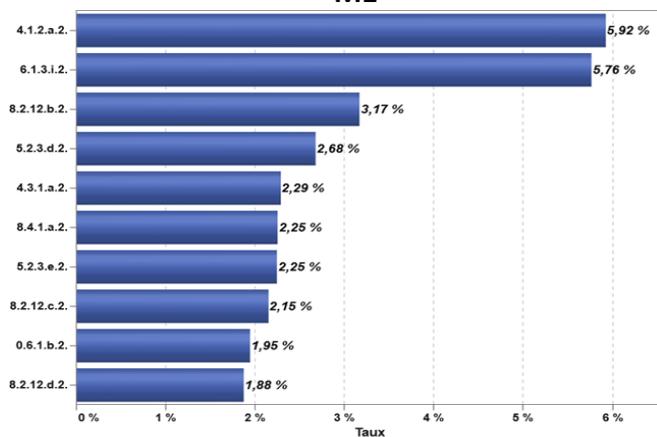
b) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018 (pour les défaillances majeures)

PRINCIPALES DEFAILLANCES DES FONCTIONS DE 0 A 8 :  
DEFAILLANCES MAJEURES ET CRITIQUES

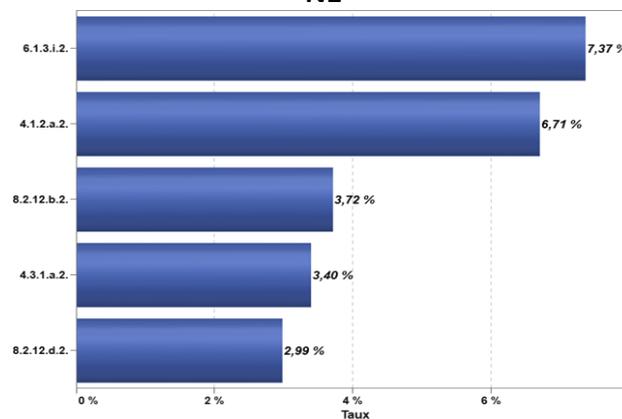
### Tous véhicules



### M1



### N1

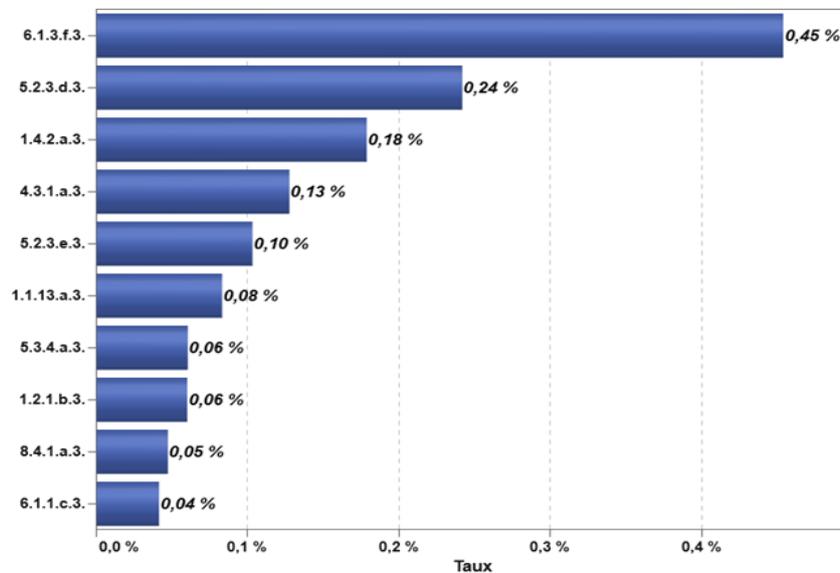


## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

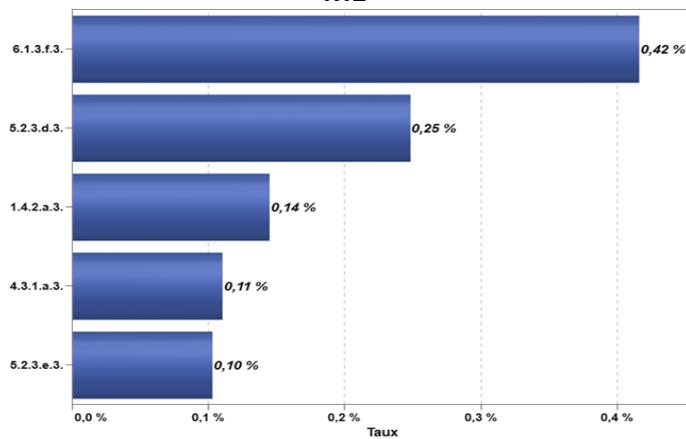
c) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018 (pour les défaillances critiques)

### PRINCIPALES DEFAILLANCES DES FONCTIONS DE 0 A 8 : DEFAILLANCES CRITIQUES

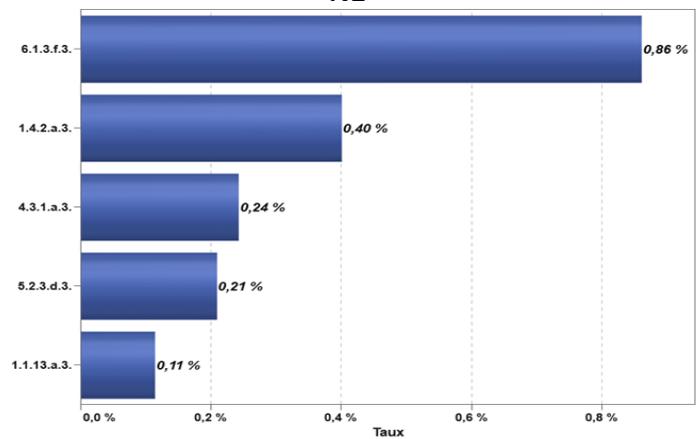
#### Tous véhicules



#### M1



#### N1



## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### 2.3.3. Détail pour chacune des fonctions

Une fonction est déclarée non-conforme dès lors que l'une des défaillances majeures ou critiques de cette fonction est relevée. Ainsi le taux de non-conformité d'une fonction ne correspond pas à la somme des taux de non-conformité des défaillances de cette fonction car il est possible de relever sur un même véhicule plusieurs défaillances de la fonction.

Pour chaque fonction, six défaillances classées dans le sens décroissant des taux de non-conformité pour l'ensemble des véhicules (M1 et N1) concernés sont présentées.

#### a) Période du 01/01/2018 au 19/05/2018

##### Fonction 0 : Identification

		M1	N1	Total
0.1.1.1.1.	PLAQUE D'IMMATRICULATION : Déterioration de la plaque et/ou de sa fixation	0,82%	1,08%	0,86%
0.1.1.2.1.	PLAQUE D'IMMATRICULATION : Non concordance avec le(s) document(s) d'identification(s)	0,14%	0,16%	0,14%
0.1.1.2.2.	PLAQUE D'IMMATRICULATION : Non-conformité de couleur ou de type de caractères	0,06%	0,05%	0,05%
0.2.2.3.2.	FRAPPE À FROID SUR LE CHASSIS : Illisible ou contrôle impossible	0,04%	0,14%	0,05%
0.1.1.3.1.	PLAQUE D'IMMATRICULATION : Absence	0,04%	0,03%	0,04%
0.2.2.3.1.	FRAPPE À FROID SUR LE CHASSIS : Absence	0,02%	0,04%	0,02%

##### Fonction 1 : Freinage

		M1	N1	Total
1.1.1.1.3.	FREIN DE SERVICE : Déséquilibre important	1,73%	3,02%	1,91%
1.1.2.1.2.	FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité globale insuffisante	1,12%	2,18%	1,27%
1.2.4.1.2.	FLEXIBLE DE FREIN : Déterioration importante	0,92%	0,99%	0,93%
1.4.4.1.2.	PLAQUETTE DE FREIN : Déterioration importante	0,71%	0,80%	0,72%
1.2.3.1.2.	CANALISATION DE FREIN : Déterioration importante	0,26%	0,48%	0,29%
1.4.1.1.2.	DISQUE DE FREIN : Déterioration importante	0,24%	0,36%	0,25%

##### Fonction 2 : Direction

		M1	N1	Total
2.2.6.1.1.	ROTULE, ARTICULATION DE DIRECTION : Jeu excessif et/ou déterioration importante	1,78%	2,56%	1,89%
2.2.5.1.1.	BIELLETTTE, TIMONERIE DE DIRECTION : Déterioration importante	0,13%	0,16%	0,13%
2.3.1.2.1.	SYSTEME D'ASSISTANCE DE DIRECTION : Anomalie de fonctionnement	0,10%	0,15%	0,11%
2.3.1.3.1.	SYSTEME D'ASSISTANCE DE DIRECTION : Défaut d'étanchéité	0,11%	0,16%	0,11%
2.2.4.2.1.	CREMAILLERE, BOITIER DE DIRECTION : Déterioration et/ou anomalie de fixation	0,03%	0,07%	0,03%
2.2.7.1.2.	RELAIS DE DIRECTION : Jeu excessif et/ou mauvaise fixation	0,01%	0,08%	0,02%

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### Fonction 3 : Visibilité

		M1	N1	Total
3.1.2.1.1.	AUTRE VITRAGE : Visibilité insuffisante	0,61%	0,27%	0,56%
3.1.1.1.2.	PARE-BRISE : Fissure et/ou visibilité insuffisante	0,34%	1,03%	0,43%
3.2.1.2.1.	RETROVISEUR : Mauvais état et/ou anomalie de fixation	0,36%	0,68%	0,41%
3.3.1.2.1.	ESSUIE-GLACE AV : Absence ou non fonctionnement	0,33%	0,74%	0,39%
3.2.1.1.1.	RETROVISEUR : Visibilité insuffisante	0,24%	0,51%	0,28%
3.2.1.3.1.	RETROVISEUR : Absence	0,05%	0,06%	0,05%

### Fonction 4 : Eclairage, signalisation

		M1	N1	Total
4.1.1.1.2.	FEU DE CROISEMENT : Réglage trop haut et/ou faisceau non-conforme	3,60%	3,29%	3,56%
4.3.4.2.1.	FEU STOP : Anomalie de fonctionnement	2,18%	3,22%	2,33%
4.3.1.2.1.	FEU DE POSITION : Anomalie de fonctionnement	1,98%	2,66%	2,07%
4.2.1.1.3.	FEU DE CROISEMENT : Absence ou détérioration importante de la glace et/ou du réflecteur	1,52%	1,16%	1,47%
4.1.1.1.3.	FEU DE CROISEMENT : Réglage anormalement bas	1,36%	1,58%	1,39%
4.2.1.2.1.	FEU DE CROISEMENT : Anomalie de fonctionnement	1,19%	1,41%	1,22%

### Fonction 5 : Liaison au sol

		M1	N1	Total
5.3.2.1.4.	PNEUMATIQUE : Usure importante et/ou différence importante d'usure sur l'essieu	5,37%	4,58%	5,26%
5.2.4.1.2.	DEMI-TRAIN AV (y compris ancrages) : Jeu important ou anormal rotule et/ou articulation	2,95%	4,12%	3,11%
5.3.2.1.1.	PNEUMATIQUE : Déformation ou coupure profonde	1,57%	1,73%	1,60%
5.2.2.3.1.	AMORTISSEUR (y compris ancrages) : Défaut d'étanchéité	0,79%	0,81%	0,80%
5.3.2.2.2.	PNEUMATIQUE : Dimensions inadaptées	0,54%	1,00%	0,60%
5.1.1.1.1.	SUSPENSION : Anomalie importante de fonctionnement	0,51%	1,00%	0,58%

### Fonction 6 : Structure, carrosserie

		M1	N1	Total
6.2.1.2.2.	PORTE LATÉRALE : Ouverture impossible et/ou intempestive	0,39%	0,66%	0,43%
6.2.2.2.2.	PORTE AR, HAYON : Ouverture impossible et/ou intempestive	0,17%	0,30%	0,19%
6.2.5.1.2.	PARE-CHOCS, BOUCLIER : Partie saillante	0,12%	0,28%	0,14%
6.2.4.1.2.	AILE : Partie saillante	0,05%	0,07%	0,05%
6.2.3.2.2.	CAPOT : Ouverture impossible et/ou intempestive	0,04%	0,05%	0,04%
6.2.8.1.4.	SUPERSTRUCTURE, CARROSSERIE (sauf AILES et OUVRANTS) : Partie saillante	0,01%	0,11%	0,03%

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### Fonction 7 : Equipements

		M1	N1	Total
<b>7.1.2.1.1.</b>	CEINTURE : Détérioration importante et/ou anomalie de fixation	0,35%	0,56%	0,38%
<b>7.1.2.2.1.</b>	CEINTURE : Mauvais fonctionnement	0,37%	0,34%	0,36%
<b>7.2.1.1.1.</b>	AVERTISSEUR SONORE ET SA COMMANDE : Non fonctionnement	0,29%	0,70%	0,34%
<b>7.1.1.2.1.</b>	SIEGE : Mauvaise fixation	0,16%	0,14%	0,15%
<b>7.1.2.3.2.</b>	CEINTURE : Contrôle impossible	0,08%	0,05%	0,08%
<b>7.1.2.3.1.</b>	CEINTURE : Absence si obligatoire	0,05%	0,08%	0,05%

### Fonction 8 : Organes mécaniques

		M1	N1	Total
<b>8.3.3.3.1.</b>	SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT : Fuite importante	0,46%	0,43%	0,46%
<b>8.3.2.3.1.</b>	CANALISATION D'ECHAPPEMENT : Fuite importante	0,42%	0,37%	0,41%
<b>8.3.3.2.1.</b>	SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT : Mauvaise fixation	0,29%	0,39%	0,31%
<b>8.3.2.2.1.</b>	CANALISATION D'ECHAPPEMENT : Mauvaise fixation	0,14%	0,17%	0,14%
<b>8.2.1.3.1.</b>	CIRCUIT DE CARBURANT : Fuite	0,12%	0,19%	0,13%
<b>8.2.3.1.1.</b>	CARBURATEUR, SYSTEME D'INJECTION : Fuite	0,08%	0,12%	0,09%

### Fonction 9 : Pollution, niveau sonore

		M1	N1	Total
<b>9.1.1.1.1.</b>	TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Teneur en CO excessive	2,25%	2,55%	2,25%
<b>9.1.1.1.2.</b>	TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Valeur du lambda excessive ou insuffisante	1,82%	2,30%	1,82%
<b>9.3.1.1.1.</b>	DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD) : Témoin allumé	1,54%	1,39%	1,52%
<b>9.1.1.2.5.</b>	TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite importante à l'échappement)	1,32%	1,83%	1,33%
<b>9.1.2.1.1.</b>	OPACITE DES FUMEES D'ECHAPPEMENT : Excessive ou mesures instables	0,88%	0,56%	0,82%
<b>9.1.2.2.5.</b>	OPACITE DES FUMEES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite importante à l'échappement)	0,50%	0,65%	0,53%

### Fonction G : Véhicules GAZ

		M1	N1	Total
<b>G.1.2.1.2.</b>	PRESENTATION DU VEHICULE : Fonctionnement au gaz carburant impossible	5,12%	8,52%	5,38%
<b>G.2.1.1.2.</b>	RESERVOIR DE GAZ : Détérioration importante	4,87%	1,90%	4,64%
<b>G.1.1.1.2.</b>	DOCUMENT SPECIFIQUE GAZ : Date limite de validité d'épreuve ou d'utilisation dépassée	4,28%	1,11%	2,10%
<b>G.2.3.3.1.</b>	CIRCUIT DE GAZ CARBURANT : Fuite	1,05%	0,99%	1,05%
<b>G.2.3.1.3.</b>	CIRCUIT DE GAZ CARBURANT : Dispositif de remplissage détérioré	0,82%	2,03%	0,92%
<b>G.2.1.4.3.</b>	RESERVOIR DE GAZ : Date réépreuve dépassée (GPL)	0,56%	2,42%	0,67%

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### Fonction J : Véhicules électriques ou hybrides

		M1	N1	Total
<b>J.5.1.2.1.</b>	PROTECTION DE LA PRISE SUR VEHICULE : Absence pour prise extérieure	0,01%	0,43%	0,08%
<b>J.1.2.1.1.</b>	BATTERIE(S) DE TRACTION : Défaut d'étanchéité	0,03%	0,14%	0,03%
<b>J.2.3.1.1.</b>	CONTINUITÉ DE MASSE : Non-conforme	0,03%	0,05%	0,03%
<b>J.1.1.1.2.</b>	COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION : Détérioration importante du coffre	0,01%	0,05%	0,02%
<b>J.2.1.1.2.</b>	CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Détérioration importante	0,01%	0,00%	0,01%
<b>J.5.2.1.2.</b>	PRISE(S) SUR VEHICULE : Détérioration importante	0,00%	0,00%	0,00%

### b) Période du 20/05/2018 au 31/12/2018

#### Fonction 0 : Identification du véhicule

		M1	N1	Total
<b>0.6.1.b.2.</b>	DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES: Date limite de validité d'épreuve dépassée	1,92%	2,12%	1,96%
<b>0.1.1.b.2.</b>	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Inscription manquante ou illisible	0,50%	0,77%	0,54%
<b>0.1.1.d.2.</b>	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque non conforme	0,21%	0,28%	0,22%
<b>0.1.1.a.2.</b>	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber	0,18%	0,24%	0,18%
<b>0.6.1.c.2.</b>	DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES: Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le véhicule	0,29%	0,07%	0,14%
<b>0.1.1.c.2.</b>	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Ne correspond pas aux documents du véhicule	0,10%	0,09%	0,09%

#### Fonction 1 : Équipements de freinage

		M1	N1	Total
<b>1.2.1.b.2.</b>	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable	1,30%	2,25%	1,43%
<b>1.4.2.a.2.</b>	EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT: Efficacité insuffisante	0,91%	1,80%	1,03%
<b>1.1.13.a.2.</b>	GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure excessive (marque minimale atteinte)	0,96%	1,17%	0,99%
<b>1.1.14.a.2.</b>	TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour usé	0,64%	1,00%	0,69%
<b>1.1.6.c.2.</b>	COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Course trop longue (réglage incorrect)	0,61%	1,06%	0,67%
<b>1.1.12.b.2.</b>	FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce	0,63%	0,66%	0,63%

#### Fonction 2 : Direction

		M1	N1	Total
<b>2.1.3.b.2.</b>	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Usure excessive des articulations	1,10%	1,67%	1,17%
<b>2.1.3.a.2.</b>	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Jeu entre des organes qui devraient être fixes	0,65%	0,92%	0,69%
<b>1.1.12.b.2.</b>	FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce	0,63%	0,66%	0,63%
<b>2.1.3.g.2.</b>	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré	0,33%	0,49%	0,35%
<b>2.1.1.e.2.</b>	ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes	0,19%	0,29%	0,21%
<b>2.1.5.a.2.</b>	DIRECTION ASSISTÉE: Fuite de liquide ou fonctions affectées	0,09%	0,16%	0,10%
<b>2.3.1.a.2.</b>	JEU DANS LA DIRECTION: Jeu excessif	0,09%	0,18%	0,10%

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### Fonction 3 : Visibilité

		M1	N1	Total
<b>3.5.1.a.2.</b>	LAVE-GLACE DU PARE-BRISE: Lave-glace inopérant	0,64%	1,09%	0,70%
<b>3.3.1.b.2.</b>	MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé	0,53%	1,15%	0,61%
<b>3.4.1.b.2.</b>	ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux	0,40%	0,82%	0,45%
<b>3.2.1.a.2.</b>	ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs	0,23%	0,87%	0,32%
<b>3.2.1.b.2.</b>	ÉTAT DES VITRAGES: Pare-brise ou vitre latérale avant non conforme aux exigences	0,32%	0,17%	0,30%
<b>3.3.1.c.2.</b>	MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Champ de vision nécessaire non couvert	0,28%	0,46%	0,30%

### Fonction 4 : Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques

		M1	N1	Total
<b>4.1.2.a.2.</b>	ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences	5,83%	6,71%	5,95%
<b>4.3.1.a.2.</b>	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	2,13%	3,40%	2,30%
<b>4.2.1.a.2.</b>	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Source lumineuse défectueuse	1,74%	2,64%	1,86%
<b>4.5.1.a.2.</b>	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	1,29%	1,48%	1,32%
<b>4.1.1.a.2.</b>	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	1,26%	1,66%	1,31%
<b>4.7.1.b.2.</b>	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse	1,16%	2,20%	1,30%

### Fonction 5 : Essieux, roues, pneus, suspension

		M1	N1	Total
<b>5.2.3.d.2.</b>	PNEUMATIQUES: Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté	2,69%	2,71%	2,69%
<b>5.2.3.e.2.</b>	PNEUMATIQUES: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint	2,25%	2,31%	2,26%
<b>5.3.4.a.2.</b>	ROTULES DE SUSPENSION: Usure excessive	1,41%	2,60%	1,57%
<b>5.3.1.a.2.</b>	RESSORTS ET STABILISATEURS: Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu	1,22%	1,89%	1,31%
<b>5.3.2.b.2.</b>	AMORTISSEURS: Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave	1,22%	1,76%	1,30%
<b>5.3.3.a.2.</b>	TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu	1,19%	1,33%	1,21%

## 2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

### Fonction 6 : Châssis et accessoires du châssis

		M1	N1	Total
6.1.3.i.2.	RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fonctionnement au gaz carburant impossible	5,61%	7,37%	5,76%
6.1.2.a.2.	TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement	1,04%	1,19%	1,06%
6.1.4.a.2.	PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact	0,95%	1,77%	1,06%
6.1.3.k.2.	RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Dispositif de remplissage GAZ détérioré	0,70%	1,54%	0,77%
6.1.7.g.2.	TRANSMISSION: Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé	0,70%	1,18%	0,77%
6.1.3.f.3.	RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Système GPL/ GNC/ GNL ou à hydrogène non conforme aux exigences, partie du système défectueuse	0,42%	0,86%	0,45%

### Fonction 7 : Autre matériel

		M1	N1	Total
7.1.5.b.2.	AIRBAG: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	1,26%	1,32%	1,27%
7.1.5.c.2.	AIRBAG: Coussin gonflable manifestation inopérant	0,51%	0,59%	0,52%
7.7.1.a.2.	AVERTISSEUR SONORE: Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant	0,31%	0,76%	0,37%
7.1.2.b.2.	ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension	0,23%	0,45%	0,26%
7.1.2.d.2.	ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement	0,25%	0,23%	0,25%
7.11.1.b.2.	COMPTEUR KILOMÉTRIQUE: Manifestement inopérant	0,15%	0,17%	0,15%

### Fonction 8 : Nuisances

		M1	N1	Total
8.2.12.b.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES: Les émissions gazeuses dépassent les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur	3,16%	3,72%	3,17%
8.4.1.a.2.	PERTES DE LIQUIDES: Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route	2,16%	2,90%	2,26%
8.2.12.c.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES: Coefficient lambda hors tolérances ou non conforme aux spécifications du constructeur	2,15%	2,61%	2,15%
8.2.12.d.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES: Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important	1,87%	2,99%	1,88%
8.2.22.e.2.	OPACITÉ: Contrôle impossible des émissions à l'échappement	1,71%	2,07%	1,78%
8.2.22.b.2.	OPACITÉ: L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables	1,60%	1,26%	1,53%

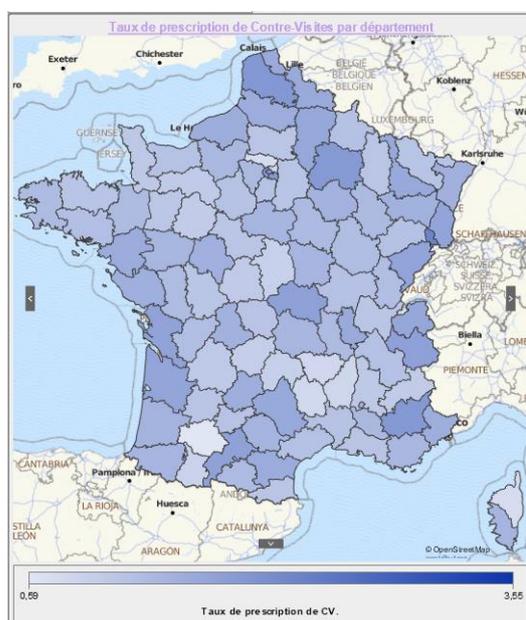
### 3. CONTRÔLES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Les contrôles Techniques Complémentaires et les Contre-Visites associées concernent les Véhicules Utilitaires Légers (N1).

#### REPARTITION PAR NATURE DU CONTROLE EN 2018

Nature du contrôle	Nombre de CT
Contre-Visite Complémentaire	9 888
Contrôle Technique Complémentaire	1 567 862

#### TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES A L'ISSUE DES CONTROLES TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES EN 2018



Guadeloupe	2,23%
Martinique	1,92%
La réunion	2,06%
Guyane	2,51%
Mayotte	3,55%

Le taux de Contre-visites varie de 0,59% pour le département du Gers à 3,55% pour le département de Mayotte.

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

### 4.1. Volumes d'activité au 31 décembre 2018

	Véhicules M1		Véhicules N1		Véhicules Spécifiques + Collection	
	Contrôles Techniques Périodiques	Contre-Visites	Contrôles Techniques Périodiques	Contre-Visites	Contrôles Techniques Périodiques	Contre-Visites
Ain	176 891	27 463	27 681	4 697	1 435	144
Aisne	127 149	22 013	21 057	3 861	1 342	143
Allier	102 451	17 063	19 149	3 460	1 008	109
Alpes Hte-Provence	46 484	7 929	9 932	1 859	605	58
Alpes Maritimes	45 671	7 565	10 122	1 817	576	46
Ardèche	296 117	41 266	39 915	6 001	4 145	323
Ardennes	93 186	13 858	19 587	3 379	1 111	101
Ariège	73 425	10 875	11 991	1 844	814	50
Aube	53 370	9 119	10 823	2 168	629	72
Aude	89 910	14 553	18 329	2 999	855	86
Aveyron	108 371	17 254	21 571	3 638	1 156	134
Bas-Rhin	93 432	17 922	21 586	5 146	1 418	170
Bouches-du-Rhône	536 515	70 805	77 724	10 395	5 096	656
Calvados	205 231	33 700	31 998	6 050	1 493	153
Cantal	45 493	6 511	10 387	1 710	713	60
Charente	109 148	18 853	22 056	4 286	1 104	138
Charente Maritime	202 156	35 307	40 411	7 914	1 822	215
Cher	89 226	12 321	17 997	2 703	929	92
Corrèze	80 278	10 501	15 179	2 164	1 036	76
Corse du Sud	149 612	23 111	25 448	4 312	1 484	105
Côtes d'Armor	184 815	34 575	33 381	7 484	1 765	197
Côtes-d'or	34 962	6 435	7 818	1 769	670	75
Creuse	134 229	21 590	30 065	5 358	1 386	142
Deux-Sèvres	156 572	28 141	20 553	4 248	1 092	135
Dordogne	156 987	25 489	29 436	5 209	1 296	140
Doubs	164 487	28 046	27 397	4 932	1 361	169
Drôme	125 589	18 116	22 005	3 401	1 197	118
Essonne	271 535	43 913	42 622	8 382	2 185	212
Eure	41 006	4 825	9 761	1 147	327	31
Eure-et-Loir	49 273	5 377	12 545	1 320	461	26
Finistère	216 283	31 171	41 888	6 542	1 906	192
Gard	388 109	62 605	55 213	8 960	3 406	355
Gers	62 871	8 853	15 551	2 530	697	87
Gironde	458 671	76 159	74 107	13 032	3 823	406

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

	Véhicules M1		Véhicules N1		Véhicules Spécifiques + Collection	
	Contrôles Techniques Périodiques	Contre- Visites	Contrôles Techniques Périodiques	Contre- Visites	Contrôles Techniques Périodiques	Contre- Visites
Guadeloupe	329 158	45 627	53 650	7 729	2 569	203
Guyane	313 788	59 383	46 591	10 126	2 696	359
Haut-Rhin	69 079	9 845	14 873	2 410	882	75
Haute-Corse	173 515	29 411	28 230	5 234	1 733	194
Haute-Garonne	363 414	48 080	56 880	7 529	2 697	208
Haute-Loire	74 607	12 933	12 852	2 536	756	69
Haute-Marne	128 977	24 664	23 731	5 174	1 205	185
Haute-Saône	100 464	14 661	20 199	3 016	1 146	108
Haute-Savoie	230 349	37 891	34 965	6 476	1 976	218
Haute-Vienne	67 901	8 799	13 712	2 083	1 062	83
Hautes Alpes	398 014	81 570	59 199	13 323	3 722	535
Hautes-Pyrénées	207 299	27 459	34 210	4 647	1 718	153
Hauts-de-Seine	54 167	9 462	12 687	2 787	696	98
Hérault	107 825	16 045	23 748	4 031	922	88
Ille-et-Vilaine	21 414	3 155	5 336	1 036	453	34
Indre	229 860	48 194	38 106	8 912	1 941	267
Indre-et-Loire	161 195	26 899	31 271	5 993	1 540	165
Isère	146 621	25 835	30 492	6 127	1 314	124
Jura	57 476	10 792	11 055	2 412	755	69
La Réunion	90 240	15 792	16 276	3 388	937	106
Landes	198 019	25 950	25 001	3 450	1 731	126
Loir et Cher	48 070	7 063	8 960	1 483	634	56
Loire	234 288	41 373	39 803	8 196	2 125	261
Loire-Atlantique	322 045	37 566	33 028	3 903	2 171	143
Loiret	67 649	10 162	12 891	2 146	874	57
Lot	665 242	104 452	68 105	10 721	5 284	422
Lot-et-Garonne	227 594	29 533	35 920	4 291	1 881	168
Lozère	81 152	12 067	15 647	2 743	1 081	83
Maine-et-Loire	372 527	63 987	48 185	8 537	2 791	287
Manche	200 983	26 036	31 293	4 685	2 048	175
Marne	216 023	33 043	37 188	6 055	1 747	176
Martinique	73 150	10 058	13 870	2 213	649	69
Mayenne	145 203	21 573	24 834	3 941	1 559	126
Mayotte	319 622	41 141	39 944	5 665	2 332	187
Meurthe-et-Moselle	225 972	32 066	27 040	4 408	1 401	144
Meuse	433 268	65 651	61 052	9 406	4 783	464
Morbihan	72 193	11 936	12 825	2 464	831	99

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

	Véhicules M1		Véhicules N1		Véhicules Spécifiques + Collection	
	Contrôles Techniques Périodiques	Contre-Visites	Contrôles Techniques Périodiques	Contre-Visites	Contrôles Techniques Périodiques	Contre-Visites
Moselle	168 172	27 020	31 010	6 155	1 632	161
Nièvre	163 601	31 418	25 437	5 605	1 709	259
Nord	122 497	21 047	22 642	4 229	1 812	179
Oise	237 267	40 762	34 376	6 417	1 803	208
Orne	111 775	14 118	6 881	916	2 236	168
Pas-de-Calais	323 820	56 211	46 313	8 108	2 485	267
Puy-de-Dôme	359 360	39 686	48 944	4 653	3 836	201
Pyrénées-Atlantiques	346 454	42 845	33 566	3 613	3 626	233
Pyrénées-Orientales	113 552	21 929	22 368	5 286	1 201	168
Rhône	154 448	25 852	23 967	4 402	1 778	216
Saône-et-Loire	113 976	20 914	20 959	4 532	1 190	146
Sarthe	83 142	13 332	18 218	3 099	750	91
Savoie	326 963	42 888	52 841	7 951	2 594	218
Seine-et-Marne	182 333	23 918	37 264	5 082	1 550	134
Seine-Maritime	214 593	42 652	40 291	9 343	2 335	358
Seine-Saint-Denis	131 289	22 621	24 072	4 912	1 320	142
Somme	117 494	19 195	18 696	3 453	1 024	108
Tarn	113 512	19 198	18 307	3 661	1 199	119
Tarn-et-Garonne	99 890	14 880	19 160	3 213	1 039	93
Territoire-de-Belfort	41 317	6 737	4 616	787	237	27
Val-d'oise	312 512	36 716	39 885	3 899	4 319	306
Val-de-Marne	225 326	27 498	20 381	2 123	4 974	291
Var	334 054	32 089	51 543	4 033	9 713	449
Vaucluse	239 077	30 156	29 527	3 358	4 032	288
Vendée	291 835	26 999	38 877	2 820	5 475	243
Vienne	93 303	17 667	16 600	2 841	742	81
Ville de Paris	85 560	9 478	13 456	1 391	714	45
Vosges	27 722	4 755	7 773	1 243	370	40
Yonne	170 134	27 865	36 374	5 509	1 897	205
Yvelines	9 239	1 298	1 540	210	555	66
<b>Total</b>	<b>17 712 085</b>	<b>2 705 182</b>	<b>2 804 819</b>	<b>466 837</b>	<b>183 132</b>	<b>17 110</b>

En ce qui concerne les véhicules de collection :

CONTRÔLES TECHIQUES PERIODIQUES	CONTRE-VISITES	TOTAL
34 036	4 976	39 012

En ce qui concerne les véhicules spécifiques :

CONTRÔLES TECHIQUES PERIODIQUES	CONTRE-VISITES	TOTAL
149 096	12 134	161 230

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

### 4.2. Taux de prescription de Contre-Visites entre le 20/05/2018 et le 31/12/2018

	VEHICULES M1				VEHICULES N1			
	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques
Ain	79,77%	20,23%	19,07%	1,16%	75,67%	24,33%	22,27%	2,06%
Aisne	77,35%	22,65%	21,28%	1,38%	74,29%	25,71%	23,61%	2,10%
Allier	78,51%	21,49%	20,32%	1,16%	75,21%	24,79%	22,89%	1,90%
Alpes Hte-Provence	77,56%	22,44%	20,99%	1,46%	72,24%	27,76%	25,55%	2,21%
Alpes Maritimes	78,82%	21,18%	20,06%	1,12%	72,63%	27,37%	25,34%	2,03%
Ardèche	81,27%	18,73%	17,71%	1,02%	73,66%	26,34%	24,08%	2,27%
Ardennes	80,14%	19,86%	18,61%	1,25%	76,24%	23,76%	22,10%	1,66%
Ariège	76,63%	23,37%	21,91%	1,45%	70,23%	29,77%	27,16%	2,61%
Aube	79,13%	20,87%	19,59%	1,27%	77,60%	22,40%	20,84%	1,56%
Aude	79,51%	20,49%	19,38%	1,11%	75,30%	24,70%	22,96%	1,74%
Aveyron	75,40%	24,60%	23,19%	1,42%	67,74%	32,26%	29,66%	2,60%
Bas-Rhin	81,33%	18,67%	17,62%	1,04%	77,23%	22,77%	21,28%	1,49%
Bouches-du-Rhône	80,11%	19,89%	18,88%	1,01%	76,04%	23,96%	22,25%	1,71%
Calvados	78,39%	21,61%	20,19%	1,42%	72,38%	27,62%	25,18%	2,44%
Cantal	82,59%	17,41%	16,57%	0,84%	76,59%	23,41%	22,22%	1,19%
Charente	78,26%	21,74%	20,49%	1,25%	73,82%	26,18%	24,14%	2,03%
Charente Maritime	77,21%	22,79%	21,65%	1,15%	71,54%	28,46%	26,42%	2,04%
Cher	82,16%	17,84%	16,85%	0,98%	78,91%	21,09%	19,49%	1,60%
Corrèze	82,91%	17,09%	16,17%	0,92%	79,26%	20,74%	19,35%	1,39%
Corse du Sud	81,51%	18,49%	17,59%	0,89%	77,76%	22,24%	20,55%	1,70%
Côtes d'Armor	75,89%	24,11%	22,83%	1,29%	68,84%	31,16%	28,87%	2,29%
Côtes-d'or	79,03%	20,97%	19,87%	1,10%	74,44%	25,56%	23,69%	1,87%
Creuse	75,09%	24,91%	23,25%	1,66%	68,05%	31,95%	28,75%	3,20%
Deux-Sèvres	76,48%	23,52%	22,36%	1,16%	69,37%	30,63%	28,91%	1,72%
Dordogne	79,03%	20,97%	19,93%	1,04%	75,18%	24,82%	23,21%	1,61%
Doubs	76,27%	23,73%	22,40%	1,33%	70,37%	29,63%	27,59%	2,04%
Drôme	80,31%	19,69%	18,66%	1,03%	75,86%	24,14%	22,47%	1,67%
Essonne	82,63%	17,37%	16,54%	0,83%	81,10%	18,90%	17,49%	1,40%
Eure	77,20%	22,80%	21,31%	1,49%	73,32%	26,68%	24,30%	2,37%
Eure-et-Loir	80,59%	19,41%	18,17%	1,23%	77,76%	22,24%	20,22%	2,02%

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

	VEHICULES M1				VEHICULES N1			
	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques
Finistère	79,51%	20,49%	19,48%	1,01%	72,52%	27,48%	25,65%	1,83%
Gard	80,57%	19,43%	18,40%	1,03%	76,21%	23,79%	21,98%	1,81%
Gers	81,88%	18,12%	17,08%	1,05%	77,44%	22,56%	20,79%	1,77%
Gironde	76,76%	23,24%	22,05%	1,19%	72,12%	27,88%	25,93%	1,94%
Guadeloupe	65,40%	34,60%	31,80%	2,80%	63,71%	36,29%	31,86%	4,43%
Guyane	68,76%	31,24%	28,98%	2,26%	69,41%	30,59%	27,62%	2,96%
Haut-Rhin	80,38%	19,62%	18,49%	1,14%	75,50%	24,50%	22,62%	1,88%
Haute-Corse	83,29%	16,71%	15,89%	0,83%	82,70%	17,30%	16,15%	1,15%
Haute-Garonne	76,43%	23,57%	22,35%	1,22%	70,74%	29,26%	27,35%	1,91%
Haute-Loire	82,89%	17,11%	16,06%	1,05%	77,73%	22,27%	20,52%	1,75%
Haute-Marne	75,26%	24,74%	23,11%	1,63%	67,90%	32,10%	29,39%	2,71%
Haute-Saône	79,05%	20,95%	19,74%	1,20%	73,39%	26,61%	24,47%	2,14%
Haute-Savoie	76,79%	23,21%	22,00%	1,22%	71,81%	28,19%	26,06%	2,13%
Haute-Vienne	77,67%	22,33%	20,93%	1,40%	72,51%	27,49%	25,74%	1,74%
Hautes-Alpes	76,98%	23,02%	21,77%	1,25%	70,71%	29,29%	27,46%	1,83%
Hautes-Pyrénées	81,06%	18,94%	18,09%	0,85%	74,37%	25,63%	23,95%	1,67%
Hauts-de-Seine	82,41%	17,59%	16,73%	0,86%	83,61%	16,39%	15,34%	1,05%
Hérault	79,58%	20,42%	19,47%	0,95%	75,82%	24,18%	22,59%	1,59%
Ille-et-Vilaine	72,50%	27,50%	25,77%	1,72%	67,76%	32,24%	29,76%	2,48%
Indre	81,14%	18,86%	17,84%	1,02%	78,33%	21,67%	20,11%	1,56%
Indre-et-Loire	74,99%	25,01%	23,59%	1,42%	69,68%	30,32%	27,87%	2,45%
Isère	82,32%	17,68%	16,70%	0,98%	79,66%	20,34%	18,68%	1,66%
Jura	77,79%	22,21%	20,64%	1,57%	72,31%	27,69%	25,11%	2,57%
La Réunion	75,83%	24,17%	22,97%	1,20%	74,50%	25,50%	23,75%	1,75%
Landes	75,28%	24,72%	23,42%	1,30%	68,10%	31,90%	29,97%	1,93%
Loir et Cher	81,35%	18,65%	17,75%	0,90%	79,21%	20,79%	19,46%	1,33%
Loire	77,97%	22,03%	20,78%	1,25%	71,53%	28,47%	26,53%	1,94%
Loire-Atlantique	73,45%	26,55%	25,23%	1,32%	66,98%	33,02%	30,88%	2,13%
Loiret	82,70%	17,30%	16,31%	0,99%	80,89%	19,11%	17,77%	1,34%
Lot	77,29%	22,71%	21,31%	1,40%	69,75%	30,25%	28,35%	1,90%

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

	VEHICULES M1				VEHICULES N1			
	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques
Lot-et-Garonne	80,62%	19,38%	18,26%	1,12%	75,99%	24,01%	22,33%	1,68%
Lozère	80,89%	19,11%	18,06%	1,05%	72,76%	27,24%	25,96%	1,27%
Maine-et-Loire	74,38%	25,62%	24,29%	1,33%	69,12%	30,88%	28,77%	2,11%
Manche	79,25%	20,75%	19,56%	1,19%	74,04%	25,96%	24,26%	1,70%
Marne	76,27%	23,73%	22,33%	1,40%	70,05%	29,95%	27,55%	2,40%
Martinique	79,01%	20,99%	19,89%	1,10%	77,36%	22,64%	21,04%	1,60%
Mayenne	77,59%	22,41%	21,28%	1,13%	70,28%	29,72%	27,79%	1,93%
Mayotte	71,84%	28,16%	27,46%	0,70%	68,52%	31,48%	29,88%	1,60%
Meurthe-et-Moselle	77,30%	22,70%	21,21%	1,49%	72,93%	27,07%	24,72%	2,35%
Meuse	81,04%	18,96%	18,02%	0,94%	76,50%	23,50%	21,77%	1,73%
Morbihan	77,28%	22,72%	21,47%	1,25%	69,67%	30,33%	28,33%	2,01%
Moselle	83,61%	16,39%	15,31%	1,08%	81,12%	18,88%	17,45%	1,43%
Nièvre	80,59%	19,41%	18,47%	0,95%	77,01%	22,99%	21,09%	1,90%
Nord	78,65%	21,35%	20,07%	1,28%	74,21%	25,79%	23,60%	2,20%
Oise	75,45%	24,55%	22,66%	1,89%	66,63%	33,37%	29,81%	3,56%
Orne	82,01%	17,99%	16,83%	1,16%	77,04%	22,96%	20,81%	2,15%
Pas-de-Calais	77,65%	22,35%	20,92%	1,43%	73,57%	26,43%	23,90%	2,53%
Puy-de-Dôme	83,12%	16,88%	15,83%	1,05%	78,47%	21,53%	19,84%	1,69%
Pyrénées-Atlantiques	80,33%	19,67%	18,67%	1,01%	76,77%	23,23%	21,59%	1,64%
Pyrénées-Orientales	79,44%	20,56%	19,37%	1,19%	75,26%	24,74%	22,80%	1,93%
Rhône	77,51%	22,49%	21,20%	1,28%	73,53%	26,47%	24,58%	1,89%
Saône-et-Loire	80,36%	19,64%	18,43%	1,21%	74,15%	25,85%	23,92%	1,93%
Sarthe	76,63%	23,37%	22,11%	1,26%	70,34%	29,66%	27,71%	1,96%
Savoie	77,33%	22,67%	21,32%	1,35%	72,77%	27,23%	25,20%	2,02%
Seine-et-Marne	83,74%	16,26%	15,40%	0,87%	83,21%	16,79%	15,41%	1,38%
Seine-Maritime	76,69%	23,31%	21,65%	1,66%	73,11%	26,89%	24,54%	2,35%
Seine-Saint-Denis	86,23%	13,77%	12,97%	0,80%	86,82%	13,18%	12,16%	1,01%
Somme	78,77%	21,23%	19,70%	1,53%	74,28%	25,72%	23,34%	2,38%
Tarn	76,78%	23,22%	21,90%	1,32%	70,24%	29,76%	27,81%	1,95%
Tarn-et-Garonne	80,29%	19,71%	18,62%	1,09%	77,12%	22,88%	21,51%	1,37%

## 4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

	VEHICULES M1				VEHICULES N1			
	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques	Conformes	Non-conformes	Non-Conformes pour défaillances majeures	Non-Conformes pour défaillances critiques
Territoire-de-Belfort	75,95%	24,05%	22,46%	1,59%	70,56%	29,44%	27,49%	1,95%
Val-d'oise	86,65%	13,35%	12,64%	0,71%	87,61%	12,39%	11,50%	0,89%
Val-de-Marne	81,41%	18,59%	17,68%	0,91%	80,23%	19,77%	18,42%	1,35%
Var	81,74%	18,26%	17,42%	0,84%	75,73%	24,27%	22,52%	1,75%
Vaucluse	82,35%	17,65%	16,69%	0,96%	78,99%	21,01%	19,48%	1,54%
Vendée	76,21%	23,79%	22,47%	1,32%	69,94%	30,06%	28,03%	2,03%
Vienne	78,64%	21,36%	20,09%	1,27%	73,19%	26,81%	24,85%	1,96%
Ville de Paris	80,26%	19,74%	18,97%	0,77%	78,46%	21,54%	20,10%	1,43%
Vosges	78,96%	21,04%	19,81%	1,22%	74,62%	25,38%	23,23%	2,15%
Yonne	80,08%	19,92%	18,76%	1,16%	75,58%	24,42%	22,52%	1,90%
Yvelines	82,79%	17,21%	16,37%	0,84%	82,32%	17,68%	16,45%	1,23%
<b>Total</b>	<b>79,08%</b>	<b>20,92%</b>	<b>19,74%</b>	<b>1,18%</b>	<b>74,66%</b>	<b>25,34%</b>	<b>23,45%</b>	<b>1,90%</b>

# 5. ANNEXES

## 1. Liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-visites applicables du 01/01/2018 au 19/05/2018

Les libellés complets correspondant aux numéros des défaillances figurent dans l'annexe de l'arrêté modifié du 18 juin 1991 relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules.

### IDENTIFICATION DU VEHICULE

- 0.1.1.1.1. PLAQUE D'IMMATRICULATION : Détérioration de la plaque et/ou de sa fixation
- 0.1.1.2.1. PLAQUE D'IMMATRICULATION : Non concordance avec le(s) document(s) d'identification(s)
- 0.1.1.2.2. PLAQUE D'IMMATRICULATION : Non-conformité de couleur ou de type de caractères
- 0.1.1.3.1. PLAQUE D'IMMATRICULATION : Absence
- 0.2.1.2.4. PLAQUE CONSTRUCTEUR : Non-concordance importante du numéro d'identification avec le document d'identification,
- 0.2.2.2.4. FRAPPE À FROID SUR LE CHASSIS : Non concordance importante du numéro d'identification avec le document d'identi
- 0.2.2.3.1. FRAPPE À FROID SUR LE CHASSIS : Absence
- 0.2.2.3.2. FRAPPE À FROID SUR LE CHASSIS : Illisible ou contrôle impossible
- 0.4.1.1.1. ENERGIE MOTEUR : Non concordance avec le(s) document(s) d'identification

### FREINAGE

- 1.1.1.1.1. FREIN DE SERVICE : Anomalie importante de fonctionnement
- 1.1.1.1.3. FREIN DE SERVICE : Déséquilibre important
- 1.1.1.1.4. FREIN DE SERVICE : Efficacité globale insuffisante
- 1.1.1.2.1. FREIN DE SERVICE : Contrôle impossible
- 1.1.2.1.2. FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité globale insuffisante
- 1.1.2.2.1. FREIN DE STATIONNEMENT : Contrôle impossible
- 1.2.1.2.1. RESERVOIR(S) : Niveau insuffisant
- 1.2.1.3.1. RESERVOIR(S) : Défaut d'étanchéité
- 1.2.1.4.1. RESERVOIR(S) : Contrôle impossible
- 1.2.2.1.1. MAITRE-CYLINDRE/ROBINET(S) DE FREINAGE : Mauvaise fixation
- 1.2.2.2.1. MAITRE-CYLINDRE/ROBINET(S) DE FREINAGE : Défaut d'étanchéité
- 1.2.2.3.1. MAITRE-CYLINDRE/ROBINET(S) DE FREINAGE : Contrôle impossible
- 1.2.3.1.2. CANALISATION DE FREIN : Détérioration importante
- 1.2.3.3.1. CANALISATION DE FREIN : Fuite
- 1.2.3.4.1. CANALISATION DE FREIN : Contrôle impossible
- 1.2.4.1.2. FLEXIBLE DE FREIN : Détérioration importante
- 1.2.4.3.1. FLEXIBLE DE FREIN : Fuite
- 1.2.4.4.1. FLEXIBLE DE FREIN : Contrôle impossible
- 1.2.5.2.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE : Fuite et/ou anomalie de fonctionnement
- 1.2.5.3.1. CORRECTEUR, REPARTITEUR DE FREINAGE : Contrôle impossible
- 1.3.1.1.1. PEDALE DU FREIN DE SERVICE : Détérioration importante
- 1.3.2.1.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Absence de verrouillage, de commande ou de fixation
- 1.3.3.1.2. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Absence de verrouillage, de commande ou de fixation
- 1.3.3.2.1. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Contrôle impossible
- 1.4.1.1.2. DISQUE DE FREIN : Détérioration importante
- 1.4.1.2.1. DISQUE DE FREIN : Contrôle impossible
- 1.4.2.1.1. ETRIER, CYLINDRE DE ROUE : Détérioration importante et/ou anomalie de fixation
- 1.4.2.2.1. ETRIER, CYLINDRE DE ROUE : Fuite

- 1.4.2.3.1. ETRIER, CYLINDRE DE ROUE : Contrôle impossible
- 1.4.3.1.1. TAMBOUR DE FREIN : Détérioration importante
- 1.4.4.1.2. PLAQUETTE DE FREIN : Détérioration importante
- 1.5.1.2.1. SYSTEME D'ASSISTANCE DE FREINAGE : Anomalie importante de fonctionnement
- 1.6.1.2.1. SYSTEME ANTIBLOCAGE ET/OU DE REGULATION : Fuite
- 1.7.2.2.1. TEMOIN DE NIVEAU DE LIQUIDE DE FREIN : Anomalie de fonctionnement

### DIRECTION

- 2.2.1.2.2. VOLANT DE DIRECTION : Jeu important aux braquages
- 2.2.4.2.1. CREMAILLERE, BOITIER DE DIRECTION : Détérioration et/ou anomalie de fixation
- 2.2.4.4.1. CREMAILLERE, BOITIER DE DIRECTION : Contrôle impossible
- 2.2.5.1.1. BIELLETTE, TIMONERIE DE DIRECTION : Détérioration importante
- 2.2.5.2.1. BIELLETTE, TIMONERIE DE DIRECTION : Contrôle impossible
- 2.2.6.1.1. ROTULE, ARTICULATION DE DIRECTION : Jeu excessif et/ou détérioration importante
- 2.2.6.2.1. ROTULE, ARTICULATION DE DIRECTION : Mauvaise fixation
- 2.2.6.3.1. ROTULE, ARTICULATION DE DIRECTION : Contrôle impossible
- 2.2.7.1.2. RELAIS DE DIRECTION : Jeu excessif et/ou mauvaise fixation
- 2.2.7.2.1. RELAIS DE DIRECTION : Contrôle impossible
- 2.3.1.2.1. SYSTEME D'ASSISTANCE DE DIRECTION : Anomalie de fonctionnement
- 2.3.1.3.1. SYSTEME D'ASSISTANCE DE DIRECTION : Défaut d'étanchéité

### VISIBILITE

- 3.1.1.1.2. PARE-BRISE : Fissure et/ou visibilité insuffisante
- 3.1.1.3.1. PARE-BRISE : Absence
- 3.1.2.1.1. AUTRE VITRAGE : Visibilité insuffisante \*
- 3.2.1.1.1. RETROVISEUR : Visibilité insuffisante
- 3.2.1.2.1. RETROVISEUR : Mauvais état et/ou anomalie de fixation
- 3.2.1.3.1. RETROVISEUR : Absence
- 3.3.1.2.1. ESSUIE-GLACE AV : Absence ou non fonctionnement

### ECLAIRAGE - SIGNALISATION

- 4.1.1.1.2. FEU DE CROISEMENT : Réglage trop haut et/ou faisceau non-conforme
- 4.1.1.1.3. FEU DE CROISEMENT : Réglage anormalement bas
- 4.2.1.1.1. FEU DE CROISEMENT : Couleur d'éclairage modifiée et/ou symétrie blanc ou jaune non respectée
- 4.2.1.1.3. FEU DE CROISEMENT : Absence ou détérioration importante de la glace et/ou du réflecteur
- 4.2.1.2.1. FEU DE CROISEMENT : Anomalie de fonctionnement
- 4.2.1.3.1. FEU DE CROISEMENT : Anomalie de fixation et/ou de positionnement
- 4.2.2.1.1. FEU DE ROUTE : Couleur d'éclairage modifiée et/ou symétrie blanc ou jaune non respectée
- 4.2.2.1.3. FEU DE ROUTE : Absence ou détérioration importante de la glace et/ou du réflecteur
- 4.2.2.2.1. FEU DE ROUTE : Anomalie de fonctionnement
- 4.2.2.3.1. FEU DE ROUTE : Anomalie de fixation et/ou de positionnement
- 4.3.1.1.1. FEU DE POSITION : Couleur de signalisation modifiée

# 5. ANNEXES

4.3.1.1.3. FEU DE POSITION : Absence ou détérioration importante  
4.3.1.2.1. FEU DE POSITION : Anomalie de fonctionnement  
4.3.1.3.1. FEU DE POSITION : Anomalie de fixation et/ou de positionnement  
4.3.2.1.1. FEU INDICATEUR DE DIRECTION (y compris répéteurs) : Couleur de signalisation modifiée  
4.3.2.1.3. FEU INDICATEUR DE DIRECTION (y compris répéteurs) : Absence ou détérioration importante  
4.3.2.2.1. FEU INDICATEUR DE DIRECTION (y compris répéteurs) : Anomalie de fonctionnement  
4.3.2.3.1. FEU INDICATEUR DE DIRECTION (y compris répéteurs) : Anomalie de fixation et/ou de positionnement  
4.3.3.1.1. SIGNAL DE DETRESSE : Anomalie de fonctionnement ou absence de commande  
4.3.4.1.1. FEU STOP : Couleur de signalisation modifiée  
4.3.4.1.3. FEU STOP : Absence ou détérioration importante  
4.3.4.2.1. FEU STOP : Anomalie de fonctionnement  
4.3.4.3.1. FEU STOP : Anomalie de fixation et/ou de positionnement  
4.3.5.1.1. TROISIEME FEU-STOP : Couleur de signalisation modifiée  
4.3.5.1.3. TROISIEME FEU-STOP : Absence ou détérioration importante  
4.3.5.2.1. TROISIEME FEU-STOP : Anomalie de fonctionnement  
4.3.5.3.1. TROISIEME FEU-STOP : Anomalie de fixation ou de positionnement  
4.3.6.1.1. FEU DE PLAQUE AR : Couleur de signalisation modifiée  
4.3.6.1.3. FEU DE PLAQUE AR : Détérioration importante  
4.3.6.2.2. FEU DE PLAQUE AR : Absence d'éclairage de la plaque  
4.3.6.3.1. FEU DE PLAQUE AR : Mauvaise fixation  
4.3.10.1.1. CATADIOPTRE AR : Couleur de signalisation modifiée  
4.3.10.1.3. CATADIOPTRE AR : Absence ou détérioration importante  
4.3.10.2.1. CATADIOPTRE AR : Mauvaise fixation  
4.3.11.1.1. CATADIOPTRE LATERAL (véhicule de plus de 6 mètres) : Couleur de signalisation modifiée  
4.3.11.1.3. CATADIOPTRE LATERAL (véhicule de plus de 6 mètres) : Absence ou détérioration importante  
4.3.11.2.1. CATADIOPTRE LATERAL (véhicule de plus de 6 mètres) : Mauvaise fixation

## LIAISONS AU SOL

5.1.1.1.1. SUSPENSION : Anomalie importante de fonctionnement  
5.2.1.1.1. RESSORT, BARRE DE TORSION (y compris ancrages) : Fissure, cassure  
5.2.1.3.1. RESSORT, BARRE DE TORSION (y compris ancrages) : Contrôle impossible  
5.2.2.1.2. AMORTISSEUR (y compris ancrages) : Corrosion perforante et/ou fissure/cassure  
5.2.2.3.1. AMORTISSEUR (y compris ancrages) : Défaut d'étanchéité  
5.2.2.4.1. AMORTISSEUR (y compris ancrages) : Absence  
5.2.2.4.2. AMORTISSEUR (y compris ancrages) : Contrôle impossible  
5.2.3.1.1. ROULEMENT DE ROUE : Jeu excessif  
5.2.4.1.2. DEMI-TRAIN AV (y compris ancrages) : Jeu important ou anormal rotule et/ou articulation  
5.2.4.1.4. DEMI-TRAIN AV (y compris ancrages) : Corrosion perforante et/ou fissure/cassure  
5.2.4.1.5. DEMI-TRAIN AV (y compris ancrages) : Déformation importante  
5.2.5.1.2. DEMI-TRAIN AR (y compris ancrages) : Jeu important ou anormal rotule et/ou articulation  
5.2.5.1.4. DEMI-TRAIN AR (y compris ancrages) : Corrosion perforante et/ou fissure/cassure  
5.2.5.1.5. DEMI-TRAIN AR (y compris ancrages) : Déformation importante  
5.2.6.1.2. BARRE STABILISATRICE (y compris ancrages) : Fissure, cassure  
5.2.7.3.1. CIRCUIT DE SUSPENSION (Y compris accumulateurs) : Fuite  
5.2.8.1.2. ESSIEU RIGIDE (y compris ancrages) : Déformation importante

5.2.8.1.3. ESSIEU RIGIDE (y compris ancrages) : Corrosion perforante et/ou fissure/cassure  
5.3.1.1.1. ROUE : Détérioration importante de la jante  
5.3.1.2.1. ROUE : Résistance anormale à la rotation  
5.3.1.2.2. ROUE : Frottement(s) sur carrosserie et/ou élément(s) mécanique(s)  
5.3.1.3.1. ROUE : Mauvaise fixation  
5.3.2.1.1. PNEUMATIQUE : Déformation ou coupure profonde  
5.3.2.1.4. PNEUMATIQUE : Usure importante et/ou différence importante d'usure sur l'essieu  
5.3.2.2.1. PNEUMATIQUE : Marquages illisibles ou absence d'indicateur d'usure  
5.3.2.2.2. PNEUMATIQUE : Dimensions inadaptées  
5.3.2.2.5. PNEUMATIQUE : Structures et/ou catégories d'utilisation différentes sur l'essieu

## STRUCTURE - CARROSSERIE

6.2.1.1.2. PORTE LATERALE : Partie saillante  
6.2.1.2.2. PORTE LATERALE : Ouverture impossible et/ou intempestive  
6.2.2.1.2. PORTE AR, HAYON : Partie saillante  
6.2.2.2.2. PORTE AR, HAYON : Ouverture impossible et/ou intempestive  
6.2.3.1.2. CAPOT : Partie saillante  
6.2.3.2.2. CAPOT : Ouverture impossible et/ou intempestive  
6.2.4.1.2. AILE : Partie saillante  
6.2.5.1.2. PARE-CHOCS, BOUCLIER : Partie saillante  
6.2.8.1.4. SUPERSTRUCTURE, CARROSSERIE (sauf AILES et OUVRANTS) : Partie saillante

## EQUIPEMENTS

7.1.1.2.1. SIEGE : Mauvaise fixation  
7.1.1.3.1. SIEGE : Contrôle impossible  
7.1.2.1.1. CEINTURE : Détérioration importante et/ou anomalie de fixation  
7.1.2.2.1. CEINTURE : Mauvais fonctionnement  
7.1.2.3.1. CEINTURE : Absence si obligatoire  
7.1.2.3.2. CEINTURE : Contrôle impossible  
7.2.1.1.1. AVERTISSEUR SONORE ET SA COMMANDE : Non fonctionnement  
7.2.5.1.2. DISPOSITIF ANTIVOL : Détérioration importante

## ORGANES MECANIQUES

8.2.1.3.1. CIRCUIT DE CARBURANT : Fuite  
8.2.1.4.1. CIRCUIT DE CARBURANT : Contrôle impossible  
8.2.2.2.1. RESERVOIR DE CARBURANT : Mauvaise fixation  
8.2.2.3.1. RESERVOIR DE CARBURANT : Défaut d'étanchéité  
8.2.2.4.1. RESERVOIR DE CARBURANT : Contrôle impossible  
8.2.3.1.1. CARBURATEUR, SYSTEME D'INJECTION : Fuite  
8.2.4.1.1. POMPE D'ALIMENTATION EN CARBURANT : Fuite  
8.2.5.2.1. BATTERIES DE TRACTION : Mauvaise fixation  
8.2.5.3.1. BATTERIES DE TRACTION : Défaut d'étanchéité  
8.3.1.3.1. COLLECTEUR D'ECHAPPEMENT : Fuite importante  
8.3.2.2.1. CANALISATION D'ECHAPPEMENT : Mauvaise fixation  
8.3.2.3.1. CANALISATION D'ECHAPPEMENT : Fuite importante  
8.3.3.2.1. SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT : Mauvaise fixation  
8.3.3.3.1. SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT : Fuite importante  
8.3.3.4.1. SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT : Absence du silencieux ou de l'embout

# 5. ANNEXES

## POLLUTION - NIVEAU SONORE

- 9.1.1.1.1. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Teneur en CO excessive
- 9.1.1.1.2. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Valeur du lambda excessive ou insuffisante
- 9.1.1.2.1. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Anomalie de fonctionnement)
- 9.1.1.2.2. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Panne d'essence si bic)
- 9.1.1.2.3. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Défaut du système de r)
- 9.1.1.2.4. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Sortie d'échappement d)
- 9.1.1.2.5. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite importante à l'é)
- 9.1.1.2.6. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite importante de ca)
- 9.1.1.2.7. TENEUR EN CO ET VALEUR DU LAMBDA DES GAZ D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite d'huile importante)
- 9.1.2.1.1. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Opacité excessive ou dispersion importante des valeurs
- 9.1.2.1.2. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Mesures instables
- 9.1.2.2.1. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Anomalie de fonctionnement moteur)
- 9.1.2.2.2. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Niveau d'huile incorrect)
- 9.1.2.2.3. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Défaut du système de refroidissement)
- 9.1.2.2.4. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Sortie d'échappement détériorée ou absence d)
- 9.1.2.2.5. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite importante à l'échappement)
- 9.1.2.2.6. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite importante de carburant)
- 9.1.2.2.7. OPACITE DES FUMÉES D'ECHAPPEMENT : Contrôle impossible (Fuite d'huile importante au turbo)
- 9.3.1.1.1. DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD) : Témoin allumé \*
- 9.3.1.1.2. DISPOSITIF DE DIAGNOSTIC EMBARQUE (OBD) : Anomalie de fonctionnement \*

## VÉHICULES GAZ

- G.1.1.1.2. DOCUMENT SPECIFIQUE GAZ : Date limite de validité d'épreuve ou d'utilisation dépassée
- G.1.2.1.2. PRESENTATION DU VEHICULE : Fonctionnement au gaz carburant impossible
- G.2.1.1.2. RESERVOIR DE GAZ : Détérioration importante
- G.2.1.2.2. RESERVOIR DE GAZ : Fixations défectueuses
- G.2.1.3.1. RESERVOIR DE GAZ : Fuite de gaz
- G.2.1.4.2. RESERVOIR DE GAZ : Accès impossible au(x) réservoir(s)
- G.2.1.4.3. RESERVOIR DE GAZ : Date ré épreuve dépassée (GPL)
- G.2.2.1.1. ACCESSOIRES FIXES SUR LE RESERVOIR : Absence de soupape (GPL)
- G.2.2.2.2. ACCESSOIRES FIXES SUR LE RESERVOIR : Détérioration importante
- G.2.3.1.2. CIRCUIT DE GAZ CARBURANT : Détérioration importante
- G.2.3.1.3. CIRCUIT DE GAZ CARBURANT : Dispositif de remplissage détérioré
- G.2.3.3.1. CIRCUIT DE GAZ CARBURANT : Fuite
- G.3.1.1.1. PROTECTION, CARTER DE PROTECTION DU RÉSERVOIR GAZ : Absence ou détérioration importante
- G.3.1.2.2. PROTECTION, CARTER DE PROTECTION DU RÉSERVOIR GAZ : Fixation défectueuse

## VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

- J.1.1.1.2. COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION : Détérioration importante du coffre
- J.1.1.2.1. COFFRE(S) A BATTERIE(S) DE TRACTION : Mauvaise fixation
- J.1.2.1.1. BATTERIE(S) DE TRACTION : Défaut d'étanchéité
- J.2.1.1.2. CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Détérioration importante
- J.2.1.2.2. CABLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION : Fixation défectueuse
- J.2.2.1.2. TRESSÉS DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS : Détérioration importante
- J.2.3.1.1. CONTINUITÉ DE MASSE : Non-conforme
- J.3.1.1.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION : Détérioration importante
- J.3.1.2.1. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION : Fixation défectueuse
- J.3.1.3.1. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DIVERS SUR CIRCUIT HAUTE TENSION : Défaut d'étanchéité
- J.5.1.2.1. PROTECTION DE LA PRISE SUR VEHICULE : Absence pour prise extérieure
- J.5.2.1.2. PRISE(S) SUR VEHICULE : Détérioration importante

# 5. ANNEXES

## 2. Liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visites au 31/12/2018

Les défaillances critiques sont en caractères gras.

### IDENTIFICATION DU VEHICULE

- 0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber
- 0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Inscription manquante ou illisible
- 0.1.1.c.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Ne correspond pas aux documents du véhicule
- 0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque non conforme
- 0.2.1.a.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE: Manquant ou introuvable
- 0.2.1.b.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE: Incomplet, illisible, manifestement falsifié ou ne correspondant pas aux documents du véhicule
- 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
- 0.4.1.b.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Non-concordance de l'énergie avec le document d'identification
- 0.4.1.c.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification
- 0.5.1.a.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de contrôle du réglage des feux d'éclairage lors du contrôle
- 0.5.1.b.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques lors du contrôle
- 0.5.1.c.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif pour le contrôle du freinage et de la pesée lors du contrôle
- 0.5.1.d.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne de l'appareil de contrôle de la symétrie de la suspension lors du contrôle
- 0.5.1.e.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de contrôle du roulement lors du contrôle
- 0.5.1.f.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif d'analyse des gaz d'échappement lors du contrôle
- 0.5.1.g.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de mesure de l'opacité des fumées lors du contrôle
- 0.5.1.h.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes lors du contrôle
- 0.5.1.i.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du décéléromètre lors du contrôle
- 0.5.1.j.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne de l'outil de mesure de la résistance électrique lors du contrôle
- 0.5.1.k.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du pont élévateur lors du contrôle
- 0.5.1.l.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du système de lavage auxiliaire lors du contrôle
- 0.6.1.b.2. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES : Date limite de validité d'épreuve dépassée
- 0.6.1.c.2. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES: Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le véhicule

### EQUIPEMENTS DE FREINAGE

- 1.1.1.a.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE: Pivot trop serré
- 1.1.1.b.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE: Usure fortement avancée ou jeu
- 1.1.2.a.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE: Course trop grande, réserve de course insuffisante
- 1.1.2.b.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Dégagement du frein rendu difficile : fonctionnalité réduite

- 1.1.2.c.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE: Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé
- 1.1.10.a.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Dispositif de freinage assisté défectueux
- 1.1.10.a.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Dispositif de freinage assisté ne fonctionnant pas**
- 1.1.10.b.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES ): Maître-cylindre défectueux, mais freinage toujours opérant
- 1.1.10.b.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Maître-cylindre défectueux ou non étanche**
- 1.1.10.c.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant
- 1.1.10.c.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Fixation insuffisante du maître-cylindre**
- 1.1.10.c.5. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Fixation insuffisante du maître-cylindre
- 1.1.10.d.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Niveau du liquide de frein sous la marque MIN
- 1.1.10.d.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Pas de liquide de frein visible**
- 1.1.10.e.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Réservoir du maître-cylindre détérioré
- 1.1.11.a.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Risque imminent de défaillance ou de rupture**
- 1.1.11.b.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords**
- 1.1.11.c.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Endommagement ou corrosion excessive
- 1.1.11.c.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Endommagement ou corrosion excessive affectant le fonctionnement des freins par blocage ou risque imminent de perte d'étanchéité
- 1.1.11.d.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Conduites mal placées : risques d'endommagement
- 1.1.12.a.3. FLEXIBLES DE FREINS: Risque imminent de défaillance ou de rupture**
- 1.1.12.b.2. FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce
- 1.1.12.c.3. FLEXIBLES DE FREINS: Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords**
- 1.1.12.d.2. FLEXIBLES DE FREINS: Gonflement excessif des flexibles
- 1.1.12.d.3. FLEXIBLES DE FREINS: Gonflement excessif des flexibles : tresse altérée**
- 1.1.12.e.2. FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles poreux
- 1.1.12.f.2. FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles mal placés
- 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure excessive (marque minimale atteinte)
- 1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure excessive (marque minimale non visible)**
- 1.1.13.b.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc.
- 1.1.13.b.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites**
- 1.1.13.c.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Garnitures ou plaquettes absentes ou mal montées**
- 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour us

# 5. ANNEXES

**1.1.14.a.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé**

1.1.14.b.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc.

**1.1.14.b.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites**

**1.1.14.c.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Absence de tambour ou de disque**

1.1.14.d.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Plateau mal fixé

1.1.15.a.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Câbles endommagés ou flambage

**1.1.15.a.3. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Câbles endommagés ou flambage : performances de freinage réduite**

1.1.15.b.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Usure ou corrosion fortement avancée

**1.1.15.b.3. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Usure ou corrosion fortement avancée : performances de freinage réduites**

1.1.15.c.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Défaut des jonctions de câbles ou de tringles de nature à compromettre la sécurité

1.1.15.d.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Fixation des câbles défectueuse

1.1.15.e.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Entrave du mouvement du système de freinage

1.1.15.f.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Mouvement anormal de la timonerie à la suite d'un mauvais réglage ou d'une usure excessive

1.1.16.a.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé

**1.1.16.a.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé : performances de freinage réduites**

1.1.16.b.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Étanchéité insuffisante

**1.1.16.b.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Étanchéité insuffisante : performances de freinage réduites**

1.1.16.c.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité

**1.1.16.c.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité : performances de freinage réduites**

1.1.16.d.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Corrosion excessive

**1.1.16.d.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Corrosion excessive : risque de fissure**

1.1.16.d.5. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Corrosion excessive : risque de fissure

1.1.16.f.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Capuchon anti-poussière manquant ou excessivement endommagé

1.1.17.a.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Liaison défectueuse

1.1.17.b.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Mauvais réglage de la liaison

1.1.17.c.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité (l'ABS fonctionne)

**1.1.17.c.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité**

**1.1.17.d.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Valve manquante (si requise)**

1.1.21.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage

**1.1.21.a.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites**

1.1.21.c.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté

1.1.21.d.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Modification dangereuse d'un élément

**1.1.21.d.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Modification dangereuse d'un élément : performances de freinage réduites**

1.1.6.a.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Verrouillage insuffisant

1.1.6.b.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Usure excessive au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet

1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Course trop longue (réglage incorrect)

1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas

1.1.6.e.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement

1.2.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

**1.2.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues**

1.2.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable

**1.2.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Déséquilibre important sur l'essieu directeur**

1.2.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Freinage non modérable

1.2.1.d.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Temps de réponse trop long sur l'une des roues

1.2.1.e.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue

1.2.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE: Efficacité insuffisante

**1.2.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE: Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite**

1.3.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

**1.3.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues**

1.3.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Déséquilibre notable

**1.3.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Déséquilibre important sur l'essieu directeur**

1.3.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Freinage non modérable

1.3.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS: Efficacité insuffisante

1.6.1.c.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé

1.6.1.d.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Câblage endommagé

1.6.1.e.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Autres composants manquants ou endommagés

1.6.1.f.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

1.8.1.a.2. LIQUIDE DE FREIN: Liquide de frein contaminé ou sédimenté

**1.8.1.a.3. LIQUIDE DE FREIN: Liquide de frein contaminé ou sédimenté : risque imminent de défaillance**

## DIRECTION

2.1.1.a.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Conduite dure

2.1.1.b.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Axe de sortie tordu ou cannelures usées

**2.1.1.b.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Axe de sortie tordu ou cannelures usées : fonctionnalité affectée**

## 5. ANNEXES

- 2.1.1.c.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Usure excessive de l'axe de sortie
- 2.1.1.c.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Usure excessive de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.d.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mouvement excessif de l'axe de sortie
- 2.1.1.d.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mouvement excessif de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.e.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes
- 2.1.1.f.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Déformation, fissure, cassure**
- 2.1.2.a.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mauvaise fixation
- 2.1.2.a.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mauvaise fixation : fixations dangereusement mal attachées ou jeu par rapport au châssis/ à la carrosserie**
- 2.1.2.b.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Ovalisation des trous de fixation dans le châssis
- 2.1.2.b.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Ovalisation des trous de fixation dans le châssis : fixations gravement affectées**
- 2.1.2.c.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Boulons de fixation manquants ou fêlés
- 2.1.2.c.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Boulons de fixation manquants ou fêlés : fixations gravement affectées**
- 2.1.2.d.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Fêlure
- 2.1.2.d.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère**
- 2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Jeu entre des organes qui devraient être fixes
- 2.1.3.a.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Jeu entre des organes qui devraient être fixes : jeu excessif ou risque de dissociation**
- 2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Usure excessive des articulations
- 2.1.3.b.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Usure excessive des articulations : risque très grave de détachement**
- 2.1.3.c.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Fêlure ou déformation d'un élément
- 2.1.3.c.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Fêlure ou déformation d'un élément : fonctionnement affecté**
- 2.1.3.d.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Absence de dispositifs de verrouillage
- 2.1.3.e.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Désalignement d'éléments
- 2.1.3.f.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Modification présentant un risque
- 2.1.3.f.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Modification présentant un risque : fonctionnement affecté**
- 2.1.3.g.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré
- 2.1.4.a.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe
- 2.1.4.b.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Butées inopérantes ou manquantes
- 2.1.5.a.2. DIRECTION ASSISTÉE: Fuite de liquide ou fonctions affectées
- 2.1.5.b.2. DIRECTION ASSISTÉE: Réservoir insuffisant
- 2.1.5.c.2. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme inopérant
- 2.1.5.c.3. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme inopérant : direction affectée**
- 2.1.5.d.2. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme fêlé ou peu fiable
- 2.1.5.d.3. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme fêlé ou peu fiable : direction affectée**
- 2.1.5.e.2. DIRECTION ASSISTÉE: Élément faussé ou frottant contre une autre pièce
- 2.1.5.e.3. DIRECTION ASSISTÉE: Élément faussé ou frottant contre une autre pièce : direction affectée**
- 2.1.5.f.2. DIRECTION ASSISTÉE: Modification présentant un risque
- 2.1.5.f.3. DIRECTION ASSISTÉE: Modification présentant un risque : direction affectée**
- 2.1.5.g.2. DIRECTION ASSISTÉE: Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles
- 2.1.5.g.3. DIRECTION ASSISTÉE: Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles : direction affectée**
- 2.2.1.a.2. ÉTAT DU VOLANT: Mouvement relatif entre le volant et la colonne
- 2.2.1.a.3. ÉTAT DU VOLANT: Mouvement relatif entre le volant et la colonne : risque très grave de détachement**
- 2.2.1.b.2. ÉTAT DU VOLANT: Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant
- 2.2.1.b.3. ÉTAT DU VOLANT: Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant : risque très grave de détachement**
- 2.2.1.c.2. ÉTAT DU VOLANT: Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant
- 2.2.1.c.3. ÉTAT DU VOLANT: Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant : risque très grave de détachement**
- 2.2.2.a.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mouvement excessif du centre du volant vers le bas ou le haut
- 2.2.2.b.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mouvement excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne
- 2.2.2.c.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Raccord souple détérioré
- 2.2.2.d.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mauvaise fixation
- 2.2.2.d.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mauvaise fixation : risque très grave de détachement**
- 2.2.2.e.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Modification présentant un risque**
- 2.3.1.a.2. JEU DANS LA DIRECTION: Jeu excessif
- 2.3.1.a.3. JEU DANS LA DIRECTION: Jeu excessif : sécurité de la direction compromise**
- 2.6.1.a.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système
- 2.6.1.b.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues
- 2.6.1.b.3. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues : direction affectée**
- 2.6.1.c.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: L'assistance ne fonctionne pas
- 2.6.1.d.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

### VISIBILITE

- 3.1.1.a.2. CHAMP DE VISION: Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, à l'intérieur de la zone balayée par les essuie-glaces ou rétroviseurs extérieurs non visibles
- 3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs
- 3.2.1.a.3. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée**
- 3.2.1.b.2. ÉTAT DES VITRAGES: Pare-brise ou vitre latérale avant non conforme aux exigences
- 3.2.1.c.2. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage dans un état inacceptable
- 3.2.1.c.3. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage dans un état inacceptable : visibilité fortement entravée**
- 3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences
- 3.3.1.a.3. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Plus d'un dispositif rétroviseur obligatoire manquant**

## 5. ANNEXES

- 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé
- 3.3.1.c.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Champ de vision nécessaire non couvert
- 3.4.1.a.2. ESSUIE-GLACE: Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences
- 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux
- 3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE: Lave-glace inopérant

### FEUX, DISPOSITIFS REFLECHISSANTS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- 4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
- 4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Système de projection fortement défectueux ou manquant
- 4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Mauvaise fixation du feu
- 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences
- 4.1.2.b.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.1.3.a.2. COMMUTATION (PHARES): Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps) : dépassement de l'intensité lumineuse maximale autorisée à l'avant
- 4.1.3.b.2. COMMUTATION (PHARES): Fonctionnement du dispositif de commande perturbé
- 4.1.3.c.2. COMMUTATION (PHARES): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.1.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.1.4.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES): Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse ou modifie la couleur émise
- 4.1.4.c.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES): Source lumineuse et lampe non compatibles
- 4.1.5.a.2. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES): Dispositif inopérant
- 4.1.5.b.2. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES): Le dispositif manuel ne peut être actionné depuis le siège du conducteur.
- 4.1.5.c.2. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.1.6.a.2. LAVE-PHARES: Dispositif inopérant sur lampe à décharge
- 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Source lumineuse défectueuse
- 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Glace défectueuse
- 4.2.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement
- 4.2.2.a.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences : les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints lorsque les feux principaux sont allumés
- 4.2.2.b.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Fonctionnement du dispositif de commande perturbé
- 4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite

- 4.3.2.c.2. COMMUTATION (FEUX STOP): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.3.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP): Feu de couleur autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite
- 4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
- 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)
- 4.4.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement
- 4.4.2.a.2. COMMUTATION (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Totalement inopérante
- 4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
- 4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)
- 4.5.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement ou d'éblouissement
- 4.5.3.a.2. COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Totalement inopérante
- 4.5.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.6.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIÈRE): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement
- 4.6.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHE ARRIÈRE): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.6.3.a.2. COMMUTATION (FEU DE MARCHE ARRIÈRE): Le feu de recul peut être allumé sans que la marche arrière soit enclenchée
- 4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse
- 4.7.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE): Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement
- 4.8.1.a.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE): Catadioptré défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée
- 4.8.1.b.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE): Mauvaise fixation du catadioptré : risque de détachement
- 4.8.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE): Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire
- 4.9.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE): Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière
- 4.10.1.a.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE: Mauvaise fixation des composants fixes : prise mal attachée
- 4.10.1.b.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE: Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit
- 4.11.1.a.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Mauvaise fixation : fixations mal attachées, contact avec des arêtes vives, probabilité de déconnexion

## 5. ANNEXES

**4.11.1.a.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION):** Mauvaise fixation : câblage risquant de toucher des pièces chaudes, des pièces en rotation ou le sol, connexions (nécessaires au freinage, à la direction) débranchées

4.11.1.b.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Câblage fortement détérioré

**4.11.1.b.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION):** Câblage (nécessaire au freinage, à la direction) extrêmement détérioré

4.11.1.c.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit

**4.11.1.c.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION):** Isolation endommagée ou détériorée : risque imminent d'incendie, de formation d'étincelles

4.13.1.a.2. BATTERIE DE SERVICE: Mauvaise fixation : risque de court-circuit

4.13.1.b.2. BATTERIE DE SERVICE: Manque d'étanchéité : perte de substances dangereuses

4.14.1.a.2. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION: Détérioration importante

4.14.1.b.2. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION: Mauvaise fixation

4.14.2.a.2. BATTERIE DE TRACTION: Défaut d'étanchéité

4.15.1.a.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Détérioration importante

4.15.1.b.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Mauvaise fixation : risque de contact avec des pièces mécaniques ou l'environnement du véhicule

4.15.2.b.2. TRESSSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS: Détérioration importante

4.15.3.a.2. CONTINUITÉ DE MASSE: Non conforme

4.15.4.a.2. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE: Absence de protection sur prise extérieure

4.15.5.a.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE: Détérioration importante

4.15.5.b.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE: Fixation défailante

4.16.1.a.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION: Détérioration importante

4.16.1.b.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION: Fixation défailante

4.16.1.c.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION: Défaut d'étanchéité

4.18.1.a.2. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION: Présence d'un dispositif d'éclairage ou de signalisation non-conforme

4.18.1.c.2. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION: Mauvaise fixation : très grand risque de chute

4.2.3.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse

4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

**4.3.1.a.3. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Aucune source lumineuse ne fonctionne**

4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.3.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement

4.3.2.a.2. COMMUTATION (FEUX STOP): Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences

**4.3.2.a.3. COMMUTATION (FEUX STOP): Totalemment inopérante**

4.3.2.b.2. COMMUTATION (FEUX STOP): Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

### FEUX, DISPOSITIFS REFLECTIVANTS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

**5.1.1.a.3. ESSIEUX:** Essieu fêlé ou déformé

5.1.1.b.2. ESSIEUX: Mauvaise fixation

**5.1.1.b.3. ESSIEUX:** Mauvaise fixation : stabilité perturbée, fonctionnement affecté

5.1.1.c.2. ESSIEUX: Modification présentant un risque

**5.1.1.c.3. ESSIEUX: Modification présentant un risque : : stabilité perturbée, fonctionnement affecté, distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule, garde au sol insuffisante**

**5.1.2.a.3. PORTE-FUSÉES:** Fusée d'essieu fracturée

5.1.2.b.2. PORTE-FUSÉES: Usure excessive du pivot et/ ou des bagues

**5.1.2.b.3. PORTE-FUSÉES: Usure excessive du pivot et/ ou des bagues : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée**

5.1.2.c.2. PORTE-FUSÉES: Mouvement excessif entre la fusée et la poutre

**5.1.2.c.3. PORTE-FUSÉES: Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée**

5.1.2.d.2. PORTE-FUSÉES: Jeu de la fusée dans l'essieu

**5.1.2.d.3. PORTE-FUSÉES: Jeu de la fusée dans l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée**

5.1.3.a.2. ROULEMENTS DE ROUES: Jeu ou bruit excessif

**5.1.3.a.3. ROULEMENTS DE ROUES: Jeu ou bruit excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction**

5.1.3.b.2. ROULEMENTS DE ROUES: Roulement de roue trop serré, bloqué

**5.1.3.b.3. ROULEMENTS DE ROUES: Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction**

5.2.1.a.2. MOYEU DE ROUE: Ecrous ou goujons de roue manquants ou desserrés

**5.2.1.a.3. MOYEU DE ROUE: Fixation manquante ou mauvaise fixation qui nuit très gravement à la sécurité routière**

5.2.1.b.2. MOYEU DE ROUE: Moyeu usé ou endommagé

**5.2.1.b.3. MOYEU DE ROUE: Moyeu tellement usé ou endommagé que la fixation des roues n'est plus assurée**

**5.2.2.a.3. JANTE: Fêlure ou défaut de soudure**

5.2.2.a.5. JANTE: Fêlure ou défaut de soudure

5.2.2.b.2. JANTE: Mauvais assemblage des éléments de jante

**5.2.2.b.3. JANTE: Mauvais assemblage des éléments de jante : détachement probable**

5.2.2.c.2. JANTE: Jante gravement déformée ou usée

**5.2.2.c.3. JANTE: Jante gravement déformée ou usée : la fixation au moyeu n'est plus assurée, la fixation du pneu n'est plus assurée**

5.2.2.d.2. JANTE: Taille, conception technique, compatibilité ou type de jante non conforme aux exigences et nuisant à la sécurité routière

5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES: La taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière

**5.2.3.a.3. PNEUMATIQUES: Capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse insuffisant pour l'utilisation réelle, le pneu touche une partie fixe du véhicule, ce qui compromet la sécurité de la conduite**

5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES: Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu

5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES: Pneumatiques de structure différente

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES: Pneumatique gravement endommagé, entaillé **5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES: Corde visible ou endommagée**

5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint

**5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES: La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences**

5.2.3.f.2. PNEUMATIQUES: Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise)

5.2.3.g.2. PNEUMATIQUES: Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences

**5.2.3.g.3. PNEUMATIQUES: Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences : couche de protection de la corde affectée**

5.2.3.h.2. PNEUMATIQUES: Le système de contrôle de la pression des pneumatiques est manifestement inopérant

5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu

## 5. ANNEXES

**5.3.1.a.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées**

5.3.1.b.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu

**5.3.1.b.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés**

5.3.1.c.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Ressort ou stabilisateur manquant

**5.3.1.c.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Ressort ou lame principale ou lames supplémentaires manquant (es)**

5.3.1.d.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Modification présentant un risque

**5.3.1.d.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; ressorts inopérants**

5.3.2.a.2. AMORTISSEURS: Amortisseur mal fixé

5.3.2.b.2. AMORTISSEURS: Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave

5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu

**5.3.3.a.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée**

5.3.3.b.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive

**5.3.3.b.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé**

5.3.3.c.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Modification présentant un risque

**5.3.3.c.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; dispositif inopérant**

5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION: Usure excessive

**5.3.4.a.3. ROTULES DE SUSPENSION: Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée**

5.3.4.b.2. ROTULES DE SUSPENSION: Capuchon antipoussière manquant ou fêlé

**5.3.5.a.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Système inutilisable**

5.3.5.a.5. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Système inutilisable

5.3.5.b.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système

**5.3.5.b.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Un élément est endommagé, modifié ou détérioré : fonctionnement du système gravement affecté**

5.3.5.c.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Fuite audible dans le système

### ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION

6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

**6.1.1.a.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse**

6.1.1.b.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches

**6.1.1.b.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces**

6.1.1.c.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage

**6.1.1.c.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces**

6.1.1.d.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Légère fêlure ou déformation du berceau

**6.1.1.d.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Grave fêlure ou déformation du berceau**

6.1.1.e.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Mauvaise fixation du berceau

6.1.1.f.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau

**6.1.1.f.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces**

6.1.1.g.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Modification présentant un risque

6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement

**6.1.2.a.3. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute**

6.1.3.a.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie

**6.1.3.a.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie**

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant

**6.1.3.b.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses**

6.1.3.c.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Conduites endommagées

**6.1.3.e.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur**

**6.1.3.f.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Système GPL/ GNC/ GNL ou à hydrogène non conforme aux exigences, partie du système défectueuse**

6.1.3.g.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Réservoirs, carters de protection endommagés

6.1.3.h.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Contrôle impossible du réservoir

6.1.3.i.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fonctionnement au gaz carburant impossible

6.1.3.k.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Dispositif de remplissage GAZ détérioré

6.1.3.l.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Accessoires fixés sur le réservoir détériorés

6.1.4.a.2. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact

**6.1.4.a.3. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté**

6.1.4.b.2. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Dispositif manifestement non conforme aux exigences

6.1.5.b.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT): Support fêlé ou mal fixé

6.1.5.c.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT): Roue de secours mal attachée au support

**6.1.5.c.3. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT): Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute**

6.1.6.a.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Élément endommagé, défectueux ou fissuré

## 5. ANNEXES

- 6.1.6.b.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Usure excessive d'un élément
- 6.1.6.c.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Mauvaise fixation
- 6.1.6.d.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité
- 6.1.6.f.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)
- 6.1.6.g.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)
- 6.1.6.g.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Modification présentant un risque (pièces principales)**
- 6.1.7.a.2. TRANSMISSION: Boulons de fixation desserrés ou manquants
- 6.1.7.a.3. TRANSMISSION: Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière**
- 6.1.7.b.2. TRANSMISSION: Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission
- 6.1.7.b.3. TRANSMISSION: Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure**
- 6.1.7.c.2. TRANSMISSION: Usure excessive des joints universels
- 6.1.7.c.3. TRANSMISSION: Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure**
- 6.1.7.d.2. TRANSMISSION: Raccords flexibles détériorés
- 6.1.7.d.3. TRANSMISSION: Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure**
- 6.1.7.e.2. TRANSMISSION: Arbre de transmission endommagé ou déformé
- 6.1.7.f.2. TRANSMISSION: Cage de roulement fissurée ou mal fixée
- 6.1.7.f.3. TRANSMISSION: Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure**
- 6.1.7.g.2. TRANSMISSION: Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé
- 6.1.7.h.2. TRANSMISSION: Modification illégale de la transmission
- 6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR: Fixations détériorées, manifestation gravement endommagées
- 6.1.8.a.3. SUPPORT DE MOTEUR: Fixations desserrées ou fêlées**
- 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures
- 6.2.1.a.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable**
- 6.2.1.b.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Montant mal fixé
- 6.2.1.b.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Montant mal fixé : stabilité compromise**
- 6.2.1.c.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Entrée de fumées du moteur ou d'échappement**
- 6.2.1.d.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Modification présentant un risque
- 6.2.1.d.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route**
- 6.2.10.a.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : risque de blessures, risque de chute
- 6.2.10.c.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Bandes de roulement insuffisamment couvertes
- 6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS: Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermé
- 6.2.13.b.2. AUTRES OUVRANTS: Détérioration susceptible de provoquer des blessures
- 6.2.13.c.2. AUTRES OUVRANTS: Ouvrant, charnière, serrure ou gâche manquants ou mal fixés
- 6.2.2.a.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Cabine mal fixée
- 6.2.2.a.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Cabine mal fixée : stabilité compromise**
- 6.2.2.b.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Carrosserie/cabine manifestement mal centrée sur le châssis
- 6.2.2.c.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses
- 6.2.2.c.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière**
- 6.2.2.d.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Corrosion
- 6.2.2.d.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoportées : stabilité altérée**
- 6.2.3.a.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement
- 6.2.3.b.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes)
- 6.2.3.b.3. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes pivotantes)**
- 6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées
- 6.2.3.d.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures
- 6.2.4.a.2. PLANCHER: Plancher mal fixé ou gravement détérioré
- 6.2.4.a.3. PLANCHER: Plancher mal fixé ou gravement détérioré : stabilité insuffisante**
- 6.2.5.a.2. SIÈGE CONDUCTEUR: Structure du siège défectueuse
- 6.2.5.a.3. SIÈGE CONDUCTEUR: Siège mal fixé**
- 6.2.5.b.2. SIÈGE CONDUCTEUR: Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage
- 6.2.5.b.3. SIÈGE CONDUCTEUR: Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage : siège mobile ou dossier impossible à fixer**
- 6.2.6.a.2. AUTRES SIÈGES: Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)
- 6.2.6.b.2. AUTRES SIÈGES: Dépassement du nombre de sièges autorisés ; disposition non conforme à la réception
- 6.2.7.a.2. COMMANDES DE CONDUITE: Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement
- 6.2.7.a.3. COMMANDES DE CONDUITE: Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise**
- 6.2.8.a.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE: Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé : stabilité insuffisante
- 6.2.8.b.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE: Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs
- 6.2.8.c.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE: Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable
- 6.2.9.a.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS: Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement
- 6.2.9.b.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS: Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise
- 6.2.9.c.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS: Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses

## 5. ANNEXES

### AUTRE MATERIEL

- 7.1.1.a.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES: Point d'ancrage gravement détérioré
- 7.1.1.a.3. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES: Point d'ancrage gravement détérioré : stabilité réduite**
- 7.1.1.b.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES: Ancre desserré
- 7.1.2.a.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non montée
- 7.1.2.b.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension
- 7.1.2.c.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité non conforme aux exigences
- 7.1.2.d.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement
- 7.1.2.e.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement
- 7.1.3.a.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Limiteur d'effort endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule
- 7.1.3.b.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 7.1.4.a.2. PRÉTENSIONNEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Prétensionneur endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule
- 7.1.4.b.2. PRÉTENSIONNEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 7.1.5.a.2. AIRBAG: Coussins gonflables manifestement manquants ou ne convenant pas pour le véhicule
- excessive aux points de fixation sur les caisses autoportées
- 7.1.5.b.2. AIRBAG: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 7.1.5.c.2. AIRBAG: Coussin gonflable manifestement inopérant
- 7.1.6.a.2. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système
- 7.11.1.b.2. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE: Manifestement inopérant
- 7.12.1.a.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé
- 7.12.1.b.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Câblage endommagé
- 7.12.1.c.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Autres composants manquants ou endommagés
- 7.12.1.d.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement
- 7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système
- 7.3.1.b.2. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL: Défectueux
- 7.3.1.b.3. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL: Défectueux : le dispositif se verrouille ou se bloque inopinément**
- 7.7.1.a.2. AVERTISSEUR SONORE: Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant
- 7.7.1.c.2. AVERTISSEUR SONORE: Non conforme aux exigences : risque que le son émis soit confondu avec celui des sirènes officielles
- 7.8.1.a.2. INDICATEUR DE VITESSE: Manquant (si requis)
- 7.8.1.b.2. INDICATEUR DE VITESSE: Totalement inopérant
- 7.8.1.c.2. INDICATEUR DE VITESSE: Totalement dépourvu d'éclairage

### NUISANCES

- 8.1.1.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT: Niveaux de bruit anormalement élevé ou excessif
- 8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT: Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit
- 8.1.1.b.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT: Très grand risque de chute**
- 8.2.11.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ: L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux
- 8.2.11.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ: Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions
- 8.2.21.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION: L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux
- 8.2.21.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION: Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions
- 8.2.22.a.2. OPACITÉ: L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables
- 8.2.22.b.2. OPACITÉ: L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables
- 8.2.22.c.2. OPACITÉ: Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important
- 8.2.22.e.2. OPACITÉ: Contrôle impossible des émissions à l'échappement
- 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES: Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route
- 8.4.1.a.3. PERTES DE LIQUIDES: Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave**

## 6. LEXIQUE

Informations utiles :

CTP	Contrôle Technique Périodique
CV	Contre-Visite
CTC	Contrôle Technique Complémentaire
CVC	Contre-Visite Complémentaire

	Correspondance	
	Avant le 20 Mai	A partir du 20 Mai
<b>Terminologie</b>	VTP	CTP
	VP	M1
	VUL	N1
	Report de la visite	<i>Sans objet</i>
	Défaits	Défaillances
	Non-conforme avec obligation de Contre-Visite	Non-conforme pour défaillances majeures
		Non-conforme pour défaillances critiques

Concernant la nomenclature :

	Avant le 20 Mai	A partir du 20 Mai
<b>Nombre de fonctions (hors spécifiques)</b>	12 (0 à 9,G et J)	9 (0 à 8)
<b>Nombre de points de contrôle</b>	140	149
<b>Nombre de défaillances</b>	459	662
<b>Nombre de défaillances soumises à CV</b>	206	364
<b>Nombre de défaillances critiques (soumises à CV)</b>	-	130